

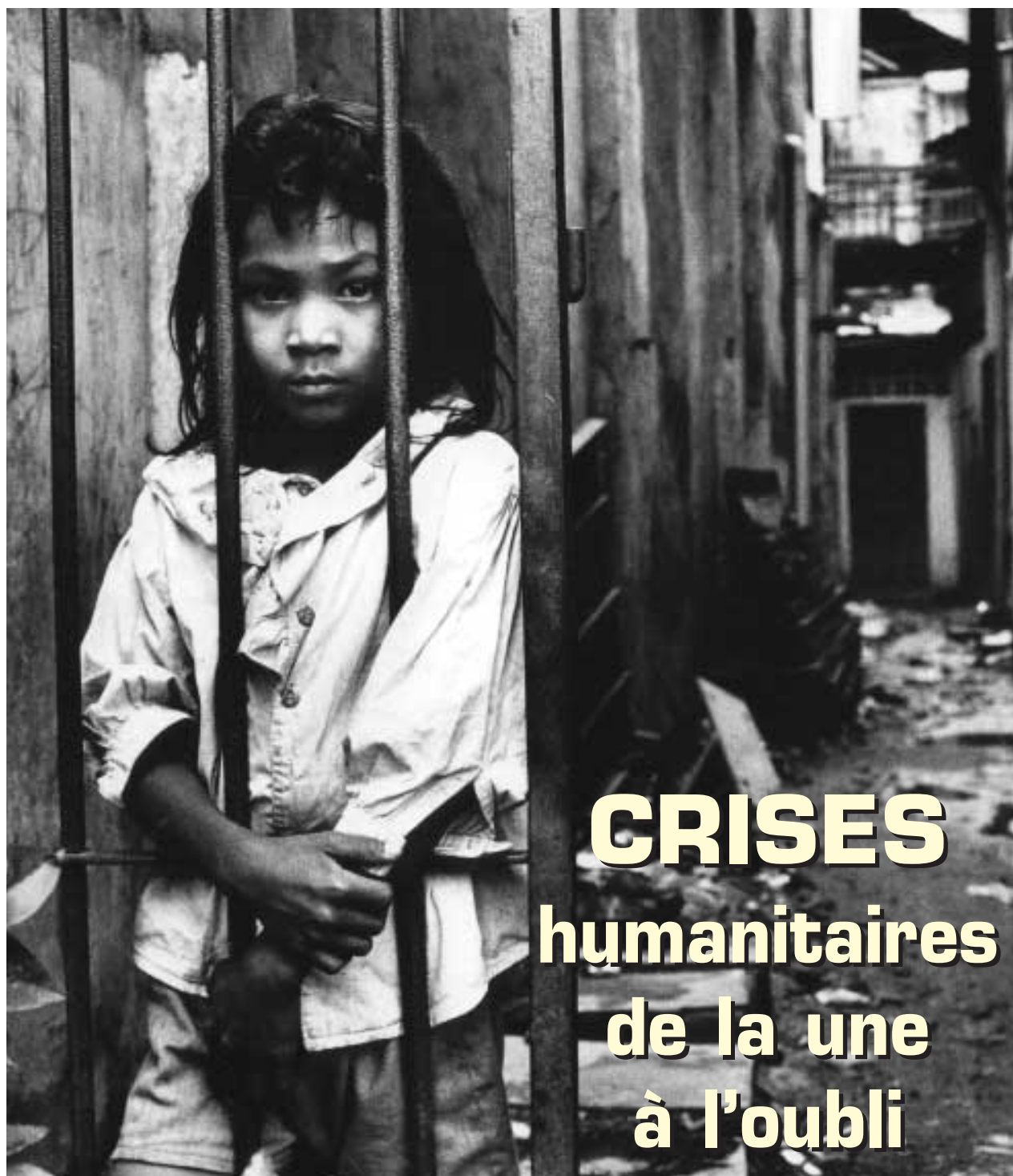


Planète

Solidarité • Développement • Environnement

HUMANITAIRE

A U S E R V I C E D E L ' H O M M E E T D E L A T E R R E



CRISES
humanitaires
de la une
à l'oubli

Planète Humanitaire

60 Bd. Ornano
93200 Saint-Denis - France
Tél.: 01 49 17 17 37
Fax: 01 49 17 17 18
redaction@planetehumanitaire.com

Directeur de la publication

Rachid Lahlou

Directeur de la rédaction

Ouahid Abassi

Rédactrice en chef

Yasmina Rejichi

Comité de rédaction

Rachid Lahlou
Yasmina Rejichi
Djamel Misraoui
Danielle Rogué
Saad Khiari
Michel Lelong
Michel Messina
Doudou Diène
Ouahid Abassi

Ont collaboré à ce numéro

Boutros Boutros-Ghali
Régis de Belenet
Mario Bettati
Bruno David
Céline Francis
Nathalie Charbonneau
Tarik Laangry
Mohamed Chaib
Wozniak
MDM
OIT
SIF
UNHCR
UNICEF

Maquette

Sillilog: 01.42.43.80.47

Crédits Photos

Couverture: © Siegfried

Impression

Imprimeries de Champagne
14, rue du Patronage Laïque
BP 2057
52902 CHAUMONT cedex

Dépôt légal

3^{ème} trimestre 2005
ISSN 1634-5878
Commission paritaire:
0904G82132

Abonnement

Planète Humanitaire
60 Bd. Ornano
93200 Saint-Denis - France
Tél. 01 49 17 17 37
abonnement@planetehumanitaire.com

ACTUALITÉS P. 6

- Appel humanitaire mondial 2006
- Le sous-continent indien frappé par un séisme de magnitude 7.6
- Sida : 5 millions de nouvelles contaminations
- Vers un vaccin anti-paludisme
- Le défi de l'Euroméditerranée
- Enquête sur les conditions de détention en Iraq
- Pakistan : entretien avec l'Ambassadeur de France au Pakistan

**RENCONTRE P. 10**

- Mario Bettati : *"Entre ingérence humanitaire et crises oubliées..."*

DOSSIER P. 14**Crises humanitaires : de la une à l'oubli**

- De la une à l'oubli
- La Tchétchénie : un drame noyé dans le silence
- Entretien avec Boutros Boutros-Ghali : *"Il existe une certaine discrimination à l'échelle planétaire"*
- Les médias sont-ils responsables des crises oubliées ?
- Histoires oubliées d'enfants victimes
- L'Europe en action face à l'oubli

**SOCIAL P. 30**

- L'accès aux soins des plus démunis en France

TÉMOIGNAGE P. 32

- Séisme au Pakistan

AGENDA P. 33**FOCUS P. 34**

- Enfants : la face cachée du Sida



Les articles publiés dans ce magazine n'expriment que l'avis de leurs auteurs

Contre l'oubli...

L'oubli est la dernière étape avant la disparition... Des millions de personnes souffrent de la faim, de la douleur, de la maladie dans une indifférence générale. En les privant de l'attention nécessaire, ces populations oubliées se meurent en silence. Des désastres humanitaires comme la famine en Afrique, la situation humanitaire en Tchétchénie, en Bosnie, au Darfour... sont tombés dans l'oubli dès lors qu'ils n'ont plus fait la une des journaux, à croire que l'urgence médiatique se confond avec l'urgence humanitaire.

En laissant à penser que les crises absentes des médias sont des crises résolues, on court le risque de voir s'aggraver les drames humains et d'abandonner à leur malheur sort les populations désemparées. Cette situation est liée à une quadruple responsabilité : **la responsabilité des médias** qui accordent aux crises une importance et une visibilité toutes relatives ; **la responsabilité des ONG**, selon qu'elles prennent en compte ces crises délaissées et mobilisent plus ou moins efficacement les dons au service de ces causes ; **la responsabilité des donateurs** qui doivent être régulièrement sollicités ; **la responsabilité des politiques**, enfin, qui réservent peu de place aux causes humanitaires dans leurs agendas. Cette tendance à l'oubli ne fait que renforcer l'isolement des populations démunies et les éloigne davantage de toute chance d'obtenir de l'aide et d'échapper à une issue désespérée.

Ainsi, selon un sondage paru dans le journal "La Croix" du 16 octobre dernier, à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, la lutte contre la faim dans le monde est devenue la 3^{ème} priorité des français, juste derrière la misère en France et les droits des enfants. Cette progression significative, deux places de plus qu'en 2004, est probablement liée à la grave crise alimentaire qu'a connue le Niger en 2005. Cela n'empêche pas qu'une personne meurt des conséquences de la faim toutes les quatre secondes, selon la FAO¹, soit 24 000 par jour et que près de 852 millions de personnes (pays industrialisés inclus) ne mangent pas à leur faim dans le monde.

Plus que jamais nous devons informer l'opinion publique mondiale de ces situations certes lointaines, mais dramatiquement réelles, afin de comprendre, agir et devenir des acteurs efficaces de la solidarité internationale.

La lutte contre l'oubli est une nécessité qu'on ne peut négliger : nous devons diriger notre attention et notre énergie au service des plus faibles, il y va de notre responsabilité morale et humaine.

Ouahid Abassi

Directeur de la Rédaction

1- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations).



Déplacement de réfugiés somaliens, Kenya

COMPLETEZ VOTRE COLLECTION



5

DOSSIER
Mondialisation:
L'essor ou le déclin
des pays pauvres ?

Réf.: PH05 - 6 €



6

DOSSIER
Afrique:
NEPAD, Les enjeux
du développement

Réf.: PH06 - 6 €



7

DOSSIER
La Méditerranée,
un avenir
commun

Réf.: PH07 - 6 €



8

DOSSIER
Les risques
de l'action
humanitaire

Réf.: PH08 - 6 €



9

DOSSIER
Les Objectifs
du Millénaire
pour le Développement

Réf.: PH09 - 6 €



10

DOSSIER
Asie du Sud
SPÉCIAL TSUNAMI

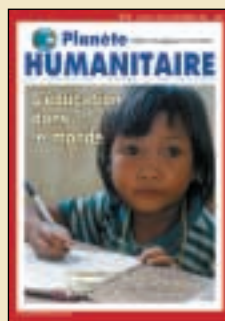
Réf.: PH10 - 6 €



11

DOSSIER
Les enjeux de l'eau
dans le monde

Réf.: PH11 - 6 €



12

DOSSIER
L'éducation
dans le monde

Réf.: PH12 - 6 €

À retourner à : Planète Humanitaire - 60 bd. Ornano - 93200 Saint-Denis - France

Bulletin de commande

Référence	quantité	Montant en €
Total de votre commande		_____

Ci-joint mon règlement par:

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du S.I.

Carte bancaire n° _____

Date de validité _____

Signature

Mlle Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Tél. _____ E-mail _____

PH2005

Vous pouvez commander par téléphone au 01.49.17.17.37 (règlement par carte bancaire)

Kofi Annan appelle à la mise en œuvre des engagements du sommet mondial

30 novembre 2005 - Le Secrétaire Général a plaidé aujourd'hui en faveur d'un Appel humanitaire 2006, pour les 31 millions de sinistrés, "survivants des conflits ou des catastrophes naturelles", qui appellent désespérément à l'aide, rappelant aux Etats Membres leurs engagements pris lors du sommet mondial de septembre.

Ceux qui appellent à l'aide, "*ce sont les femmes et les enfants du Darfour et de la République centrafricaine que menacent les conflits, les villageois du Guatemala qui ont perdu leurs maisons dans les inondations et les cyclones, les civils d'Ouganda, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Burundi qui fuient devant les troubles, les affamés du Niger, du Mali et du Burkina Faso*", a-t-il déclaré lors de la cérémonie de lancement de cet appel humanitaire 2006, à New York.

Au cours de cette cérémonie, le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) a lancé un appel à contributions de 4,7 milliards de dollars pour venir en aide à 31 millions de sinistrés dans 26 pays. "*Dans un monde d'abondance, ce qu'ils endurent encore est une tâche sur notre conscience. Beaucoup d'entre eux se sentent oubliés, car ils sont non seulement les victimes de catastrophes terribles, mais aussi les sinistrés d'un monde où la douleur doit s'afficher sur nos écrans de télévision ou avoir pour théâtre des lieux stratégiques pour que nous consentions à délier nos bourses. Le montant que nous réclamons aujourd'hui est loin d'être négligeable mais il n'est pas énorme par rapport à ce qu'il faut entreprendre. En fait, il est encore inférieur à ce que le monde dépense en 48 heures pour s'armer : deux jours de dépenses militaires contre une année d'aide humanitaire vitale pour 31 millions d'êtres humains !*" a souligné M. Annan

Le sous-continent indien frappé par un séisme de magnitude 7.6

Le samedi 8 octobre, le sous-continent indien (Pakistan, Inde et Afghanistan) a été victime d'un violent séisme de magnitude 7,6 faisant des milliers de morts et de blessés ainsi que des dégâts matériels considérables. L'épicentre profond de 10 km se situait à 95 km au nord-est d'Islamabad (Pakistan) et à 125 km au nord-ouest de Srinagar (Inde). La région du Cachemire a été la plus touchée. Aujourd'hui, le bilan fait état de plus de 76 000 morts et près de 70 000 blessés auxquels il faut ajouter les milliers de sans-abri à l'approche de l'hiver. Les inquiétudes des organisations non gouvernementales se portent sur les milliers de sans-abri, l'hiver étant très rude dans la région du Cachemire. Les Nations Unies et les autres organisations mobilisées



dans la région estiment que les habitants des montagnes du Cachemire ont besoin de recevoir des abris et des vivres très rapidement, faute de quoi ils ne pourront passer l'hiver, durant lequel il est extrêmement difficile de maintenir des ponts aériens. La situation la plus critique reste celle de la vallée de Neelum, au nord-est de Muzaffarabad, coupée du reste du Cachemire après la destruction de son unique route d'accès par des glissements de terrain, qui n'a pu être restaurée avant l'hiver. A la crainte de l'approche de l'hiver s'ajoutent les inquiétudes de voir se développer des maladies dans les camps de fortune accueillant les sans-abri, victimes du séisme malgré la campagne lancée par

les médecins visant à vacciner 800 000 enfants contre la rougeole, le tétanos, la diphtérie et la polio, entre autres. Une campagne de vaccination a également été lancée dans la Province de la frontière nord-ouest, autre région affectée.

Aujourd'hui, la situation humanitaire reste préoccupante dans ces régions et il faudra probablement plusieurs années pour colmater les dégâts causés par le séisme, d'autant que cette catastrophe naturelle n'a pas suscité le même intérêt et engouement, des sociétés civiles d'une part ainsi que des gouvernements d'autres part, que celle du Tsunami. Ainsi, les fonds collectés par les différentes ONG et bailleurs de fonds suffiront à peine à couvrir les besoins de premières urgences. Des milliers de gens s'apprêtent à passer un terrible hiver dans les montagnes du Cachemire et d'Afghanistan sans tentes, ni couvertures, ni nourriture... le bilan définitif de ce séisme sera probablement plus lourd à la sortie de l'hiver.

SIDA : 5 millions de nouvelles contaminations en 2005

Près de 5 millions de personnes ont été contaminées par le virus du sida au cours de l'année 2005, ce qui porte le nombre de personnes infectées dans le monde à 40,3 millions, le chiffre le plus élevé depuis l'apparition de l'épidémie selon le dernier rapport annuel de l'agence des Nations Unies sur le sida. "*Plus de trois millions de personnes -dont plus de 500 000 enfants- sont mortes de maladies liées au virus du sida en 2005*", indique un communiqué du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), publié le 21 novembre à Genève, à l'occasion du lancement du rapport annuel intitulé "*Le point sur l'épidémie du sida 2005.*" Chaque jour, quelques 14 000 personnes dans le monde -dont 2 000 enfants- sont contaminées par le sida. Au total, près de 5 millions de personnes ont contracté le virus au cours de l'année 2005, "*un chiffre jamais atteint depuis*

le début de l'apparition de l'épidémie en 1981" affirme le rapport. Les taux de contamination les plus forts ont été observés en Europe de l'Est, en Asie de l'Est et en Asie centrale avec un taux d'infection qui atteint 25% en 2005, soit 1,6 millions de personnes contaminées au cours de cette année. Mais l'Afrique sub-saharienne reste la région la plus touchée dans le monde avec 25,8 millions de personnes contaminées sur 40,3 millions dans le monde, soit 64% du total mondial. Le taux d'infection a cependant baissé dans plusieurs pays, indique ONUSIDA qui explique que des changements de comportements pour prévenir l'infection ont joué un rôle décisif dans certaines régions notamment pour certains pays de la région des Caraïbes.

Vers un vaccin anti-paludisme

Le paludisme tue environ deux millions de personnes par an dont 90% en Afrique subsaharienne. Le paludisme est une maladie grave qui peut tuer en quelques heures. Inoculée par un parasite, elle se transmet à l'homme par la piqûre de certains moustiques. Les principales victimes sont les femmes enceintes et les enfants. Depuis plusieurs années, les chercheurs concentrent leurs efforts à l'élaboration d'un vaccin. Aujourd'hui, deux vaccins en cours de test semblent prometteurs. Le premier, mis au point par une équipe francophone, a été présenté lors de la quatrième conférence panafricaine consacrée à cette infection. Le deuxième, le RTS, S/AS02A, mis au point par le laboratoire GlaxoSmithKline (GSK) en partenariat avec l'Initiative



pour un vaccin contre le paludisme (Malaria Vaccine Initiative), procure une protection partielle, jusqu'à 30% chez l'enfant de moins de 4 ans pendant au moins 18 mois. Ces résultats confirment son caractère prometteur qui ouvre la voie de la recherche vers un vaccin plus efficace.

Le défi de l'Euroméditerranée



S'est tenu le 12 et 13 décembre à l'Unesco, le forum de Paris consacré au défi euroméditerranéen. Sous le haut patronage du Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, ce forum a réuni des experts de l'ensemble du pourtour méditerranéen. Après l'échec de Barcelone, cette rencontre s'est voulue optimiste. *"Être lucide, c'est reconnaître les urgences. Chacun voit bien les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Ils sont communs aux deux rives de la Méditerranée et nous incitent à conjuguer nos efforts ; qu'il s'agisse des aspirations à la paix et à la sécurité, au progrès et à la prospérité, à la démocratie et au respect des droits de l'homme, le sentiment d'un même destin nous unit désormais. Car la Méditerranée ne peut et ne doit pas être une barrière ; elle doit affirmer sa vocation de trait d'union"*, a précisé M. Chirac. Dans notre prochain numéro, nous reviendrons plus en détail sur ce forum.

Iraq : Louise Arbour réclame une enquête indépendante sur les conditions de détention

18 novembre 2005 - Estimant à près 30 000 le nombre de civils tués depuis le début de la guerre en Iraq en mars 2003, la Mission des Nations Unies dans le pays a appelé, dans son dernier rapport sur la situation des droits de

l'homme, à la protection des civils dans les opérations de sécurité menées par le gouvernement et la coalition, ainsi qu'au respect des droits fondamentaux notamment ceux des détenus. Après les récentes accusations de mauvais traitements infligés à des détenus d'une prison relevant du Ministère de l'Intérieur iraquien, Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'homme, a exhorté aujourd'hui le gouvernement à ouvrir une enquête internationale sur les conditions de détention en Iraq.

"Les informations selon lesquelles de mauvais traitements auraient été infligés à des détenus, dans un bâtiment du Ministère de l'Intérieur iraquien, soulèvent de nombreuses interrogations quant aux conditions de détention dans ce pays", indique un communiqué du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme (HCDH). Saluant l'annonce faite par le gouvernement iraquien de l'ouverture d'une enquête, la Haut Commissaire a toutefois estimé qu'à la lumière du caractère apparemment systématique et de l'ampleur des sévices, et en raison de l'importance de la confiance du public dans toute enquête, les autorités devaient appeler à l'ouverture d'une enquête indépendante et internationale.

La Haut Commissaire s'est également déclarée préoccupée par le nombre considérable de détenus en Iraq. Le Secrétaire Général s'était déclaré mercredi dernier *"profondément préoccupé"* par cette question et avait rappelé que *"les Nations Unies ont, à plusieurs reprises, exprimé leur inquiétude au sujet de la poursuite des violations des droits de l'homme en Iraq, en particulier l'absence de garanties d'une procédure régulière pour les détenus et les sévices qui leur sont infligés."* Selon les informations parues dans la presse, le gouvernement iraquien avait annoncé l'ouverture d'une enquête interne, après la découverte, la semaine dernière, de 173 hommes et adolescents victimes de mauvais traitements. ■

Rencontre avec l'Ambassadeur de France au Pakistan

“Très vite, nous avons pris conscience de l'ampleur de la catastrophe”

Le 8 octobre, un violent séisme a secoué le Pakistan, l'Inde et l'Afghanistan. Très rapidement, le gouvernement français s'est mobilisé. Nous sommes allés à la rencontre de M. Régis de Belenet, Ambassadeur de France au Pakistan.

P.H. : *Comment avez-vous réagi suite au séisme qui s'est produit en Asie du Sud ?*

R.D.B. : Très vite, nous avons pris conscience de l'ampleur de la catastrophe. Le Président de la République et le Gouvernement français ont immédiatement annoncé que la France allait aider concrètement le Pakistan. De fait, dès l'après-midi du dimanche 9 octobre (soit moins de 36 heures après le séisme), une équipe de 25 spécialistes de la sécurité civile arrivait à Islamabad avec des chiens et des équipements de recherche. Envoyés à Balakot, ils ont réussi, dans la journée

du 10 octobre, à retirer cinq enfants vivants des décombres de leur école. Pour m'en tenir à notre réaction immédiate, je mentionnerais aussi :

- L'envoi de plus de 60 médecins urgentistes, chirurgiens, anesthésistes et personnels soignants du SAMU, du Service de Santé des Armées et de la Direction de la Sécurité Civile (DCS). Ils sont arrivés avec un hôpital de campagne et tout l'équipement médical nécessaire. Leur travail a pu commencer à Muzaffarabad dès le mercredi 12 octobre. Cette assistance médicale et chirurgicale s'est poursuivie jusqu'aux premiers jours de novembre. Au total, il a été procédé à plus de 2 000 consultations et soins d'urgence et à plus de 140 opérations chirurgicales.

- La mobilisation s'est aussi produite au niveau de l'aide humanitaire : un premier avion-cargo contenant 73 tonnes d'aides (tentes, couvertures, duvets, groupes électrogènes etc.), d'origine gouvernementale pour une

partie, venant d'ONG et de fondations pour une autre, a atterri le jeudi 13 octobre.

Voilà pour ce qui est de notre réaction immédiate.

Nos efforts ne se sont naturellement pas arrêtés là. Ils atteignent aujourd'hui, pour ne parler que des contributions publiques françaises, 10,5 millions d'euros soit 12,8 millions de dollars, auxquels il faut ajouter notre part dans les financements de l'Union Européenne (16,40%).

Sur le plan local, dès le lundi après-midi, j'ai réuni le comité de sécurité de l'ambassade regroupant différents membres de la communauté française. Il a été notamment décidé, lors de cette réunion, que l'école française d'Islamabad pouvait et devait continuer de fonctionner. J'ai également tenu des réunions d'information pour la communauté française et les parents de l'école française, en mettant à profit la présence à Islamabad, de spécialistes des questions de sécurité civile, venus de France.

P.H. : *En quoi consiste votre rôle dans la gestion de cette crise ?*

R.D.B. : De façon plus générale et pour répondre plus directement à votre question, je dirais que l'ambassade a un rôle à jouer sur plusieurs plans :

- S'assurer qu'aucun Français, membre de la communauté française, vivant au Pakistan ou Français de passage, ne figure parmi les victimes, de façon à informer et rassurer dès que possible, les familles, en connaissance de cause. Cette recherche d'information est parfois difficile, surtout s'agissant des Français de passage. Nous sommes alors très dépendants des informations que les parents et amis peuvent donner à l'ambassade ou à la



cellule d'urgence du Ministère français des Affaires Etrangères.

- Faire part aux autorités françaises des besoins prioritaires en matière d'aide tels que les autorités pakistanaises les évaluent.

C'est ainsi que, dès le samedi 8 octobre après-midi, une rencontre avec le Ministre de l'Intérieur nous a permis d'apprendre que les autorités demandaient le concours d'équipes spécialisées, l'envoi de chiens renifleurs et d'équipements permettant le découpage de béton. Le dimanche 9, le Ministre de la Santé insistait auprès de nous sur le besoin urgent en hôpitaux de campagne.

L'intervention d'urgence de la France (équipes de recherche et de sauvetage, aide médicale et chirurgicale, aide humanitaire ciblée) a répondu correctement à leurs exigences et a été saluée comme telle par les autorités pakistanaises.

- Maintenir un contact très étroit avec les autorités pakistanaises pour que nos interventions se fassent en cohérence avec elles et dans la plus grande transparence.

- Veiller à ce que les personnels français puissent effectuer leur mission dans de bonnes conditions (accueil, transport, soutien de vie).

- Assurer les concertations avec les autres donateurs pour rechercher la meilleure efficacité possible.

- Contrôler le bon acheminement de l'aide humanitaire à ses destinataires. Pour être plus concret, je voudrais vous donner un exemple: très vite, il est apparu qu'un énorme problème de transport se posait, compte tenu de la zone géographique touchée par le sinistre et du fait que les moyens d'acheminement à disposition des militaires pakistanais (hélicoptères, camions) étaient insuffisants.

Dans le double souci de ne pas peser sur ces capacités limitées et de ne pas perdre de temps, j'ai suggéré à la Chambre de Commerce franco-pakistanaise et aux sociétés françaises présentes au Pakistan, désireuses de manifester leur solidarité, de prendre en charge la location de camions pri-

vés pour le transport de nos personnels et de notre aide. Cela nous a beaucoup aidés.

P.H. : *Envisagez-vous une aide à long terme pour aider à la reconstruction ? Si oui, pourriez-vous nous donner quelques précisions ?*

R.D.B. : Votre question est légitime, mais, au jour où vous me la posez (4 novembre), il est difficile d'y répondre. Nous attendons les rapports d'évaluation demandés à la Banque Mondiale et à la Banque Asiatique de Développement. Nous devrions en disposer dans les prochains jours. En outre, comme vous le savez, une Conférence ministérielle internationale sur la reconstruction se tiendra à Islamabad le 19 novembre, sur invitation du Président Musharraf. Tout ce que je peux dire, à ce stade, c'est que l'Union européenne, par la voix du Commissaire Louis Michel, a annoncé lors de la Conférence de Genève du 26 octobre, une contribution de 50 millions d'euros pour la reconstruction (sur une contribution additionnelle totale de 80 millions d'euros).

P.H. : *Comment évaluez-vous l'action des ONG françaises dans cette crise ?*

R.D.B. : Les ONG françaises ont montré leur capacité à réagir avec rapidité et professionnalisme. Depuis le 8 octobre, 16 ONG françaises sont intervenues au Pakistan, mobilisant 116 personnes.

- Des ONG spécialisées dans les secours d'urgence se sont manifestées dans les jours qui ont suivi le séisme.

- Les "french doctors" n'ont pas failli à leur réputation: outre les ONG déjà actives au Pakistan depuis plusieurs années, notamment en faveur des femmes, plusieurs ONG spécialisées, en appui médical, ont déployé des équipes, monté des antennes chirurgicales ou des dispensaires et, d'une façon générale, apporté un appui humain aux populations les plus fragilisées, notamment les femmes et les enfants.

- D'autres ONG ont apporté du matériel pour répondre aux besoins les plus



criants (sanitaires), mais aussi abris (tentes, bâches), couvertures, dons alimentaires, alors que les premiers froids de l'hiver fragilisent davantage les populations de ces régions montagneuses et accidentées touchées par le séisme.

- Enfin, plusieurs ONG ont engagé des évaluations de l'état de certaines structures bathymétries ou plus généralement, une évaluation des besoins en reconstruction de l'habitat individuel ou en équipements collectifs (hôpitaux, écoles).

Laissez moi vous dire combien je suis admiratif de toutes ces manifestations de dévouement des équipes des ONG qui travaillent au Pakistan ; admiratif du travail accompli et de cette démonstration au quotidien d'une solidarité active. Les compétences des ONG ont été saluées par leurs partenaires pakistanais ainsi que par les autorités du pays. Les populations pakistanaises, quant à elles, sont profondément touchées par tout ce qui est fait.

Il est impératif que ce mouvement de la société civile française, à travers les ONG, se poursuive. S'agissant de la phase d'urgence qui est loin de s'estomper, les besoins du Pakistan restent considérables ; ils le seront plus encore dans la phase de reconstruction.

Je formule le voeu que cet appel soit entendu des Françaises et des Français. ■

Propos recueillis par Tarik Laangry



Entretien avec Mario Bettati*

Entre ingérence humanitaire et crises oubliées...

P.H. : *Pourriez-vous définir ce qu'est le "droit d'ingérence humanitaire" ?*

M.B. : En droit international public, le mot désigne, depuis quelques années, la faculté d'intervention sur le territoire d'un État, que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'arroge ou autorise lorsque des violations graves du droit humanitaire ou des droits de l'homme s'y commettent et que ses injonctions antérieures destinées à y mettre fin demeurent sans effet. Le droit d'ingérence humanitaire est apparu dans les années 1990, à l'initiative de la diplomatie française sollicitée par Bernard Kouchner assisté de son conseiller juridique auteur de ces lignes¹. Il a été progressivement consacrée sous des formes diverses par la pratique de l'ONU à l'occasion de divers conflits internes. Son caractère juridique, encore discuté il y a peu, s'établit progressivement, par la multiplication de précédents qui préfigurent la naissance d'une coutume multilatérale. Le sommet mondial de 2005 a proclamé quelque chose qui y ressemble beaucoup dans la résolution 60/1 de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée sans vote le 16 septembre par les 191 États membres. Ils emploient, il est vrai, une terminologie un peu différente dont certains s'accordent à reconnaître qu'elle recouvre davantage "l'obligation de respecter et faire respecter" le droit humanitaire. D'autres y verront la reconnaissance des principes que nous avons posés du "devoir", puis du "droit" d'ingérence humanitaire car celui-ci n'a précisément pas d'autre objet que d'assurer ce respect partout où, et chaque fois que, les normes tra-

ditionnelles du droit humanitaire privent ce dernier d'effectivité. On sait en particulier que pour des auteurs comme Luigi Condorelli et Laurence Boisson de Chazournes, l'obligation de faire respecter ne comporte pas l'usage de la force armée². Or l'Assemblée générale de l'ONU non seulement reprend cette vision traditionnelle, mais elle va beaucoup plus loin en reprenant à son compte les thèses françaises qui vont jusqu'à l'intervention armée si nécessaire. Elle qualifie le concept de "Responsabilité de protéger". En effet, la résolution finale adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en 2005 affirme d'abord qu'"Il incombe (...) à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte, afin d'aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité." (§ 138). Ceci n'est pas très nouveau et correspond

bien à l'obligation de "faire respecter" décrite par les auteurs cités. Ce qui est nouveau et confirme le "droit d'ingérence", c'est l'usage de la force pour y parvenir que l'Assemblée générale admet explicitement en termes sans équivoque.

P.H. : *Existe-t-il une différence entre droit d'ingérence et droit humanitaire ?*

M.B. : Le premier n'est qu'une modalité d'application du second. Ce que nous avons voulu c'est éviter que les Conventions de Genève de 1949, les Protocoles additionnels de 1977 et les autres traités de droit humanitaire attendent de la seule bonne volonté des dictateurs et des tortionnaires leur mise en œuvre. "Le droit humanitaire est assez complet, il suffit de l'appliquer" C'était, jusqu'à nous, la naïve revendication des spécialistes du droit humanitaire. A partir de 1987, lorsque nous avons B. Kouchner et moi, lancé la conférence internationale sur "droit et morale humanitaire"³ nous voulions renforcer le pouvoir d'intervention des ONG, puis de l'ONU dans les massacres. Mais c'est en 1988, lorsque le poste de secrétaire d'État à l'action humanitaire lui a été confié, que nous avons pu introduire de nouvelles normes à ce sujet dans le droit international.

L'amorce de l'évolution nous est bien antérieure. L'ONU, on le sait, est fondée sur le principe de non-ingérence qui figure à l'article 2 § 7 de la Charte. Une première vague de résolutions érode le caractère absolu de cette norme entre 1948 et 1968, pour soustraire progressivement la question des droits de l'homme du domaine réservé

“ Il y a un sixième membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU : CNN ”

de l'État. Cette interprétation doit beaucoup au juriste français René Cassin, qui a ouvert une première brèche dans ce rempart des dictatures, en co-rédigeant et en faisant adopter par l'Assemblée générale de l'ONU la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948. Réfutée par les plus souverainistes de l'époque qui y percevaient une source d'ingérence inacceptable (les pays de l'Est notamment) elle a graduellement pris rang de règle par l'apport de textes complémentaires successifs, assortis d'une pratique institutionnelle de plus en plus prégnantes. Les Nations Unies, en effet, se sont emparées du pouvoir d'examiner, de discuter, de statuer en matière de droits de l'homme, malgré les protestations des États visés. Mais, durant cette période, l'ingérence demeure strictement immatérielle. Il s'agit d'un simple droit de regard de la communauté internationale sur la conduite des gouvernements envers leurs sujets. La faculté de discussion, de critique, de condamnation ne comporte pas de mesures intrusives sur le territoire de l'État, tout au plus est-elle parfois assortie de contre-mesures, notamment de sanctions économiques (Afrique du Sud, Rhodésie). Quant à l'apparition de juridictions régionales comme la Cour européenne des droits de l'homme, elle était consentie par traités et ne constituait pas une exception au principe de non ingérence.

L'opinion internationale, alertée depuis 1968 (guerre du Biafra) par l'essor remarquable des organisations non gouvernementales comme acteurs de premier plan face aux États, accentue le mouvement.

Leur "sansfrontiérisme" est porteur d'un projet visant à rendre plus perméables les confins du territoire en faveur des victimes. L'Assemblée générale de l'ONU leur donne en partie satisfaction. Elle proclame, sur notre proposition le principe de libre accès aux victimes des catastrophes (Résolution 43/131 du 8 décembre 1988 et Résolution 45/100 du 10 décembre 1990) en faveur des orga-

nismes de secours. Mais le changement majeur apparaît au début de la dernière décennie du siècle au Conseil de sécurité. Jusque là chargé du maintien de la seule paix internationale, le voici qui délibère sur des guerres civiles, ethniques, religieuses, tribales internes (Afghanistan, Albanie, Angola, Bosnie, Burundi, Croatie, Géorgie, Haïti, Haut-Karabakh, Kosovo, Kurdistan, Libéria, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Timor, Yémen). Il débat de plus en plus fréquemment de conflits



Jeune combattant de 12 ans, Monrovia, Libéria.

internes et, pour fonder sa compétence, il affirme, au fil de plus de 300 résolutions, que la violation massive des droits de l'homme par un gouvernement constitue une menace ou une atteinte à la paix. Il exige alors, successivement: l'arrêt de la répression et la libre distribution de l'aide humanitaire, puis décide l'accompagnement armé des secours, il autorise enfin l'intervention militaire multinationale pour arrêter un génocide ou arrêter des crimes contre l'humanité. Ses textes sont souvent votés à l'unanimité, ou à de fortes majorités, non seulement par les cinq membres permanents du Conseil, auxquels on attribue à tort les décisions, mais aussi par les non permanents soit - par le jeu

des renouvellements à raison de cinq par an - 95 États qui adoptent, dans les mêmes termes, des dispositions qui exigent le respect des droits fondamentaux, la fin des violences et proclament le droit d'intervention. Voici donc que s'établit une pratique de l'organe restreint des Nations Unies. Il convient toutefois d'en délimiter soigneusement les contours et d'éviter les simplifications réductrices qui en altèrent parfois le contenu.

Tout a commencé avec la proclamation par l'Assemblée générale de l'ONU du principe de libre accès aux victimes. Il se combine assez bien - au moins dans sa forme initiale - avec le respect de la souveraineté grâce à l'introduction d'un principe de subsidiarité au § 2 de la résolution 43/131. Elle réaffirme la compétence des États affectés par une catastrophe et le rôle premier qui leur revient dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'assistance humanitaire sur leurs territoires respectifs. Il va de soi que si une opération de secours est mieux conduite au niveau national, cette simple efficacité induit l'inutilité et donc l'exclusion de toute opération qui serait menée de l'extérieur. C'est si, et seulement si, les autorités territoriales ne sont pas en mesure d'assurer ces secours que le rôle second revient à la communauté internationale. Depuis 1988, de multiples applications de ce principe ont eu lieu, montrant à l'évidence que l'abstention de toute assistance étrangère s'impose dès lors que les dispositions prises sur place suffisent. Dans le cas contraire, le principe de subsidiarité joue et les autorités les plus diverses y font référence, tantôt pour solliciter une action internationale en raison de l'ampleur d'une difficulté locale, tantôt pour réserver au pays concerné le suivi de l'action internationale. Il reste cependant que l'exercice de cette action subsidiaire à partir de l'étranger n'est pas toujours possible, notamment lorsque l'insécurité sur le terrain empêche toute communication efficace et tout moyen de parvenir jusqu'aux victimes.

P.H. : *Quelles sont les conditions d'application du droit d'ingérence - les critères qui permettent de juger si l'intervention est nécessaire ou pas, sur quelles preuves tangibles - et quelles en sont les limites - le lien qui existe entre d'une part le droit humanitaire, lié au droit d'ingérence et d'autre part le principe de plus en plus mis à mal de la souveraineté nationale ?*

M.B. : Il faut distinguer les critères de fond et les critères de procédure. Pour le fond, la pratique montre que l'ONU se mobilise lorsque le degré de violation des droits de l'homme et du droit humanitaire dans un conflit interne ou international atteint un certain seuil d'intolérable. Mais l'appréciation de ces critères demeure toujours un peu subjective. "Combien de mort ? Combien de viols, combien de tortures ? demande-t-on. Aucune grille de lecture numérique n'existe, tout au plus trouve-t-on des définitions juridiques de ces crimes, notamment dans les statuts des tribunaux pénaux internationaux et de la Cour pénale internationale.

La réponse réside alors dans des critères formels, de procédure, qui consistent à s'en remettre à un organe d'évaluation. En effet, selon le droit d'ingérence, tel que nous l'avons défini, c'est au Conseil de sécurité et à lui seul que revient la charge de qualifier les situations et de décider ou d'autoriser les interventions. La solution n'est pas parfaite, loin s'en faut, mais c'est la seule qui offre, en l'état actuel de la société internationale, les garanties de légitimité d'un organe collégial et représentatif. Sa décision est d'autant plus pertinente qu'elle repose sur un faisceau d'information qu'il tient du Secrétaire général, lui-même alimenté par les ONG, les médias et parfois par une commission d'enquête diligentée sur place, comme en Bosnie avec les rapports de Tadeusz Mazowiecki en 1992-1993. Pour autant, le Conseil de sécurité demeure tributaire du droit de veto dont disposent les cinq membres permanents, ce qui explique qu'il ne se soit pas prononcé sur la situation

en Tchétchénie ou au Tibet notamment.

En pratique, un obstacle majeur surgit lorsque le territoire de l'État demeure inaccessible à l'assistance humanitaire par ce que des forces régulières ou irrégulières s'opposent au transit des secours. Peut-on alors faire usage de la force ? À partir de 1991, le Conseil de sécurité consacre une nouvelle lecture du chapitre VI puis du chapitre VII de la Charte. Ainsi, en 1992, une opération de maintien de la paix classique, sous casque bleu, l'ONUSOM I (Opération des Nations Unies en Somalie) a été mise en place par le Conseil de sécurité avec pour tâche "d'assurer aux convois de secours des Nations unies une escorte militaire suffisamment forte pour décourager les attaques" (résolution 751 du 24 avril). Mais cette opération demeure insuffisante et le Conseil de sécurité décide, dans sa résolution 794 d'autoriser l'action de forces nationales. Sous le nom de Restore hope, elle se déploie parallèlement à l'élargissement du mandat de la force des Nations unies décidé par la résolution 814 le 26 mars 1993 (ONUSOM II). C'est la première opération autorisée à recourir à la force en vertu du chapitre VII de la Charte. Elle déploie des forces nationales de plusieurs pays intervenants, sous commandement unifié. Il s'agit donc, selon l'expression du Secrétaire général, de la première opération d'imposition de la paix. Depuis d'autres interventions ont été décidées ou habilitées par le Conseil de sécurité, en faveur de la libre distribution de l'aide humanitaire ou pour soustraire les victimes de conflits internes à leur agresseur (Bosnie, Haïti, Albanie, Timor, Rwanda, Kosovo...)

Quant à la souveraineté, de deux choses l'une. Soit l'État exerce une souveraineté démocratiquement et traite ses citoyens en respectant les droits fondamentaux de la personne humaine et il bénéficie de la protection de sa souveraineté contre les convoitises ou les incursions d'autres États. Soit il exerce une dictature sanguinaire, et les droits de l'homme



Réfugiée tchétchène

échappent à sa sphère de compétence exclusive pour devenir une question qui intéresse la communauté internationale tout entière. Ce principe justifie alors l'exercice du droit d'ingérence humanitaire. La souveraineté n'est donc pas remise en cause par le "droit d'ingérence humanitaire". Ce dernier exige seulement qu'elle s'exerce de façon plus humaine et fonde l'O.N.U. à employer ou à autoriser la contrainte pour y parvenir. En revanche il est des cas où une conception absolutiste de la souveraineté couvre les exactions les plus abjectes. La souveraineté dont vous dites qu'elle est "de plus en plus souvent mise à mal" est hélas parfaitement bien protégée dans la fédération de Russie ou en Chine. Faut-il s'en réjouir ?

Le meilleur moyen que nous avons trouvé pour concilier souveraineté et libre accès aux victimes, c'est la formule des "corridors humanitaires". La France a également contribué à l'adoption de la résolution 45/100 qui préconise d'organiser le transit des secours vers les victimes par l'établissement de couloirs humanitaires qui présentent pour le souverain territorial plusieurs garde-fous et pour les sauveurs une garantie de passage. En effet, un corridor humanitaire doit être limité dans le temps, il s'agit d'un droit de simple transit dont la durée ne saurait excéder celle nécessaire aux secours et à leur suivi directement lié aux opérations initiales. Limité dans l'espace, il ne saurait s'exercer hors

des seuls trajets d'accès déterminés sur une carte. Limité dans l'objet, il n'a d'autre fonction que l'apport de soins, médicaments, matériels d'urgence médico-chirurgical, nourriture, à l'exclusion de toute autre forme d'assistance. Limité dans l'exercice, il doit être soumis à des règles transposées de l'article 19 de la Convention sur le droit de la mer sur le droit de passage inoffensif et toute activité non liée directement aux secours doit être interdite. Limité par une déontologie, il doit prévenir la confusion, la dispersion, voire les contre-performances dans l'octroi et la distribution de l'assistance et respecter l'impartialité de tous ceux qui dispensent une assistance humanitaire (Résolution 43/131 préambule alinéa 12). Cette déontologie reprend celle déjà largement établie d'abord par les Conventions de Genève de 1949 et par les protocoles de 1977 ; ensuite par la Cour internationale de justice dans l'affaire des Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua, (Arrêt du 27 juin 1986 § 243). Il suffit donc de s'y conformer dans la détermination et dans l'utilisation des corridors pour que ceux-ci soient plus aisément acceptés par les souverainetés en alerte.

P.H. : *Selon vous, "la communauté internationale ne manque pas de connaissances sur les conflits potentiels, mais les États sont aveuglés et assourdis par les égoïsmes nationaux, l'apathie des opinions publiques et la versatilité des médias", Quelles peuvent être au regard de vos propos les motivations étatiques réelles d'une intervention humanitaire ?*

M.B. : Les motivations d'une intervention humanitaire ne peuvent être que celles que j'ai décrites précédemment, constatée par le Conseil de sécurité qui autorise seul l'intervention. Toute autre motivation unilatérale n'entrera pas dans le cadre du droit d'ingérence et serait unilatérale, arbitraire et donc illégale (intervention des États-Unis en Afghanistan et en Irak). Les motivations d'une non-intervention sont celles que vous

dites, apathie, voire lassitude de l'opinion publique, désaffection des médias. Pas d'ingérence sans mobilisation. Le Conseil de sécurité ignore ce dont la presse ne parle pas. J'ai l'habitude de dire à mes étudiants qu'il y a un sixième membre permanent du Conseil de sécurité : CNN... Quant aux motivations étatiques réelles d'une intervention humanitaire, elles peuvent être complexes et combinatoires. Humanitaires d'abord et surtout si l'opinion publique nationale est fortement concernée. Stratégiques aussi si les personnes à sauver sont de surcroît dans une zone d'intérêt géopolitique pour celui qui intervient.

P.H. : *Le droit humanitaire repose essentiellement sur la volonté des États. Mais ne pensez-vous pas que les médias et les individus en tant que citoyen de ce monde, donateurs ou pas ainsi que les professionnels de l'humanitaire (ONG...) ont une part de responsabilité dans l'oubli des crises ?*

M.B. : Certes, mais comment le leur reprocher dès lors que nous sommes dans une société de l'image, laquelle exige de la variété et prohibe la répétition. Or la crise humanitaire se répète, est quotidienne, permanente, continue, perpétuelle, ininterrompue, profonde, insidieuse, aucun support médiatique grand public soucieux de sa diffusion ne saurait, sans risque de perdre son lectorat, de diluer son audimat de lasser sa clientèle, consacrer à notre sujet ce que nous aimerions qu'ils consacrent.

Mais il y a un autre moyen de lutter contre l'oubli. C'est le droit d'ingérence judiciaire que nous avons également impulsé dans les années 1990. Le développement de la justice pénale internationale par les deux tribunaux internationaux (TPI) institués par le Conseil de sécurité est également une relative nouveauté consécutive à nos initiatives. En témoignent la création du TPIY pour l'ex-Yougoslavie et du TPIR pour le Rwanda. Puis celle de la Cour pénale internationale (CPI) le tribunal spécial pour la Sierra

Leone... Ces juridictions ont pour but de lutter contre l'impunité et de poursuivre les auteurs de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité perpétrés à l'intérieur du périmètre étatique. Ni le Rwanda (qui siégeait au Conseil de sécurité lors de l'adoption du statut du TPIR), ni l'ex-Yougoslavie n'ont accepté la création de ces juridictions qui leur ont été imposées comme décision intrusive du Conseil. Les poursuites engagées et les peines prononcées n'ont épargné ni les auteurs subalternes d'actes particulièrement cruels, ni les responsables gouvernementaux qui les ont suscités (chefs de gouvernement, ministres, officiers supérieurs, préfets, maires...) Qui aurait dit un jour que Milosevic, se retrouverait dans le box des accusés d'un tribunal international ? Les actes de la procédure, les documents et les pièces produites, les plaidoiries et les verdicts sont autant d'archives que l'histoire gardera des pires moments d'un pays. Comme le sont encore aujourd'hui les 41 volumes des actes du Tribunal de Nuremberg. Demain la CPI agira peut-être dans le même sens, en dépit des multiples précautions qu'ont pris les rédacteurs de son statut pour éviter qu'elle s'immisce trop profondément dans les affaires intérieures des États et malgré le refus de nombreux grands États d'adhérer à son statut. La lutte contre l'oubli, c'est aussi la justice qui la doit à la mémoire des victimes et à leur famille. ■

*Propos recueillis par
O. Abassi et Y. Rejichi*

* Professeur de Droit International à l'Université Paris 2, expert aux Nations Unies, ancien conseiller auprès du Ministre dans divers cabinets de Bernard KOUCHNER.

1. Cf. Mario BETTATI "Le droit d'ingérence, mutation de l'ordre international" Odile Jacob, Paris, 1996.

2. "Quelques remarques à propos de l'obligation des États de "respecter et faire respecter" le droit international humanitaire en toutes circonstances" in Études et essais sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge en l'honneur de Jean Pictet, CICR, Nijhoff, Genève, la Haye, 1984, p. 17 et s.

3. cf. Mario BETTATI et Bernard KOUCHNER : "Le devoir d'ingérence" Paris Denoël 1987.

- **De la une à l'oubli**

p. 16

- **Tchéchénie : un drame noyé dans le silence**

p. 17

- **Entretien avec son Excellence Boutros Boutros-Ghali**

p. 20

- **Les médias sont-ils responsables des crises oubliées ?**

p. 23

- **Histoires oubliées d'enfants victimes**

p. 27

- **L'Europe en action face à l'oubli**

p. 28



Phnom Penh, Cambodge



CRISES **humanitaires** **de la une à l'oubli**

Les crises oubliées

De la Une à l'Oubli

Qui n'a pas entendu parler aujourd'hui des "crises oubliées"? Cette expression est employée par tous. Tout le monde en parle et pourtant personne ne sait de quoi il s'agit précisément! Quel formidable paradoxe que celui-ci. Rares sont les individus qui aujourd'hui savent exactement de quoi il retourne lorsqu'il s'agit des "crises oubliées". Plusieurs questions se posent. Quelles sont-elles? Quelle en est l'origine? Quelles en sont les victimes? Où? Depuis quand?... Des informations aussi fondamentales que celles-ci sont méconnues de tous alors que des millions d'êtres humains en souffrent voire en meurent. Il ne s'agit pas de prétendre apporter des solutions miracles aux diverses situations dramatiques que vivent certaines populations mais, en tant que citoyen de ce monde, le minimum est de se tenir informé. Comment expliquer qu'à l'heure d'Internet, grâce auquel le monde est accessible en une fraction de seconde, grâce auquel les frontières n'existent plus, grâce auquel l'information est en libre accès, le monde oublie qu'un tiers de lui-même se meurt? Car avant de pouvoir ou vouloir agir faut-il être informé! Il faut avouer que la réponse à cette question n'est pas aisée. Et c'est une question complexe.

Trouver des responsables à ces mises sous silence n'est pas plus aisé. Plusieurs facteurs et surtout acteurs rentrent en ligne de compte. Parallèlement au développement de la mondialisation et de l'engouement pour l'information en temps réel, se développe un individualisme, qui consiste à penser que tant que cela ne nous touche pas alors cela ne nous regarde pas. La grippe aviaire est en la matière un exemple effarant! Il va de même du

virus HIV. Sous prétexte que la trithérapie existe, les opinions publiques ont oublié les dangers de ce virus au sein de leur propre société, et pire encore, elles ont oublié qu'au Nigeria, en Ouganda, au Malawi, au Cambodge, en Birmanie, au Vietnam... le virus continue de se propager et rares sont ceux qui ont accès à des soins, ne serait-ce que pour soigner un simple rhume. Cette réalité pourrait être autre si des fonds suffisants existaient, ce qui la rend encore plus intolérable.

Un autre paradoxe des "crises oubliées" est que parler ou attirer l'attention sur une crise se fait malheureusement systématiquement au détriment d'une autre. Parce qu'une crise en cache une autre, porter l'attention sur une crise en particulier peut nous en faire oublier une autre. A chaque fois qu'on parle d'une crise ou qu'on fait une liste ou un classement, c'est au risque d'en oublier. Ainsi, les dégâts et la situation humanitaire catastrophique de la Grenade suite à un cyclone et de la ville de Bam (Iran) suite à

un tremblement de terre ont été projetés hors de la mémoire collective immédiate par le Tsunami. A qui la faute? Aux médias parce qu'ils "instantanément" des événements dont les conséquences portent sur des années, aux sociétés civiles qui pour se sentir impliquées ou intéressées attendent qu'un tiers les rappelle à l'ordre, aux politiques qui n'agissent jamais de manière désintéressée ou aux professionnels de l'humanitaire qui n'ont pas encore les outils ou moyens de sortir des crises de l'oubli. Chacun des acteurs a une part de responsabilité même si bien souvent on pointe assez aisément un doigt accusateur sur les médias. Rendre pour seuls responsables les médias de l'amnésie générale serait un raccourci trop simpliste. Et ce pour deux raisons. La première est que si la médiatisation d'une crise peut en effet en changer le sort ou l'issue, cela est éphémère. Sous le feu des projecteurs pendant plusieurs mois, qu'advient-il de l'Indonésie suite au tsunami aujourd'hui. On ne manquera pas d'en parler fin décembre, car la catastrophe aura un an. Mais on reparlera davantage parce que la catastrophe aura un an que pour s'intéresser réellement et en profondeur aux populations sinistrées et à leurs besoins. Il n'existe pas toujours de lien logique entre état d'urgence ou besoins des populations d'une part et médiatisation d'autre part. La preuve en est que certaines "crises oubliées" ne le sont pas en termes médiatiques mais par le désintérêt manifeste de la communauté internationale quant à la souffrance de certaines populations, bien souvent en raison de ses implications géopolitiques, économiques, sécuritaires ou diplomatiques. Il n'y a qu'à voir le cas de la Tchétchénie. Ainsi les politiques ne peuvent se dédouaner de ce qui passe dans le monde. Entre ingérence



Tchéchénie

Un drame noyé dans le silence

Cela fait aujourd'hui plus de dix ans que la Tchétchénie a sombré dans le chaos. Trois ans après la déclaration d'indépendance de la République, Boris Eltsine lance ses troupes pour y rétablir l'ordre constitutionnel et la réintégrer au sein de la Russie. Le premier conflit (1994 -1996) fera 50 000 victimes civiles. Après trois ans d'indépendance de facto de la République, Vladimir Poutine décide d'en reprendre le contrôle en 1999. La guerre continue jusqu'à nos jours.

Une scène politique fragmentée

Depuis 1999, la scène politique tchéchéne s'est complexifiée. Une force de 80 000 soldats est actuellement présente dans la République qui compte aujourd'hui entre 600 et 700 000 habitants. Plutôt que d'y assurer un contrôle direct, les autorités russes ont promu un gouvernement local dès 2000. Déjà élues lors d'élections contestées, les autorités prorusses se sont aliénées une partie de la population par la violence de certains dirigeants, tels que Ramzan Kadyrov, vice Premier ministre.

Du côté des indépendantistes, la mort du Président tchéchéne Aslan Maskhadov le 8 mars 2005 semble avoir resserré des forces auparavant divisées. Au travers de leurs attaques menées en Tchétchénie et dans la région du Nord Caucase, les indépendantistes ont su prouver qu'ils gardaient une force de frappe intacte. Ils mènent une guerre

des mines impitoyable qui cause entre 30 et 40 décès par mois parmi les forces russes et s'attaquent au processus politique en assassinant des personnalités prorusses.

Une économie et une société détruites

Au milieu des luttes, la population civile tchéchéne tente de survivre dans la république dévastée. Selon le Ministre russe du développement économique et du commerce, 91% des Tchétchènes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2005. 18 000 personnes sont officiellement touchées par la tuberculose, tandis qu'un cinquième des enfants nés ont des graves problèmes de santé. Les violations de droits de l'homme par les Russes, Prorusses et Tchétchènes continuent. Début 2005, Human Rights Watch estimait que deux personnes disparaissaient chaque jour dans la République.

Les reconstructions ont doucement repris à Grozny, de même que le développement de petits commerces. Mais si la vie économique reprend progressivement, la Tchétchénie est surtout le centre d'intérêts économiques illégaux russes et tchéchènes, qui constituent un véritable obstacle à la paix. Les officiers russes font fortune grâce au pétrole et au métal tchéchènes, tandis que la corruption fleurit dans les administrations prorusses.

Toute la population civile n'est pas retournée en Tchétchénie. Plus de 28 000 réfugiés sont encore présents dans la république annexe d'Ingouchie, et les Tchétchènes constituent le plus grand groupe de demandeurs d'asile d'Europe. Mais les bailleurs de fonds se sont largement mis au diapason du discours de pacification de Poutine. Les ONG ne reconnaissent plus la situation comme humanitaire ou d'urgence, mais "en transition". Pour 2006, elles dési-

rent ainsi continuer l'aide humanitaire, toujours nécessaire, tout en soutenant des projets de développement.

Quelle résolution ?

Entre 1994-96, les autorités russes avaient maintenu un contact quasi permanent avec les indépendantistes. La débâcle de l'armée russe avait alors permis la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en août 1996. Mais depuis 1999, Poutine est resté intransigeant : aucune négociation ne peut être tenue avec des terroristes. La seule rencontre en novembre 2001 n'aura été qu'une demande russe de reddition tchéchéne. En lieu et place de négociations, les autorités russes ont lancé la "normalisation" de la Tchétchénie, illustrée par un processus de paix sans les indépendantistes et par l'institutionnalisation de la République au sein de la Russie, au travers d'une Constitution et de la tenue d'élections en période de guerre, telles que celles du 27 novembre 2005.

Malgré les discours apaisants de Poutine, les attaques illustrent l'absence de pacification de la république, la radicalisation d'une partie de la population sous la bannière d'un islam salafiste et la persistance du mouvement indépendantiste. A propos du conflit en Irlande du Nord, Nelson Mandela avait déclaré : "vous ne faites pas la paix en parlant à vos amis; vous devez faire la paix avec vos ennemis". En causant la mort de Maskhadov, Poutine a éliminé un réel interlocuteur et accru la difficulté d'en trouver de nouveaux. Mais il ne pourra passer à côté de cette nécessité. L'embrasement des républiques voisines démontre que l'aveuglement risque d'être coûteux pour la Russie. Comme il l'est pour la population tchéchéne depuis plus d'une décennie. ■

Céline Francis

Groupe Tchétchénie

www.groupechtchenie.org



et aide humanitaire, il semble parfois qu'il n'y a qu'un pas. Cependant le non respect des droits de l'Homme, l'insécurité physique ou alimentaire, les épidémies graves... toutes ces grandes menaces annihilent les frontières et les souverainetés étatiques en faveur de l'intérêt général des populations en danger. Pourtant, il semble que ce droit soit appliqué en quelque sorte à la carte. Les exemples ne manquent pas, car comme le précise Pierre Conesa¹, "la politique de manière générale est plus sensible au poids de ses électeurs qu'à la souffrance d'individus non ressortissants de son pays ou de sa communauté". Politiques et médias ont certes une part de responsabilité dans l'oubli ou la surreprésentation de certaines crises mais ils ne sont pas les seuls. L'acteur humanitaire qui a pour vocation de secourir les populations les plus vulnérables, indépendamment de l'intérêt général qui lui est porté, a aussi sa part de responsabilité. On a tendance à penser que les acteurs humanitaires sont en mal de médiatisation. Lors de catastrophes "hypermédiatisées" telle que le tsunami ou Katrina, pour ne citer que celles-ci, c'était à l'association qui avait le plus récolté plutôt que de savoir quelles étaient leurs actions sur le terrain. Cependant, il serait réducteur de limiter les actions humanitaires aux théâtres placés sous le feu des projecteurs. Les humanitaires ont le mérite, et il faut leur reconnaître, de maintenir leurs actions en dépit de l'intérêt que la communauté internationale peut lui porter et indépendamment des risques encourus. Cependant ils se doivent d'agir à deux niveaux, ce qu'ils font généralement : sur le terrain et auprès des instances publiques internationales car plus que des acteurs de terrain, ils sont tout à la fois secouristes, témoins, médiateurs... Le plaidoyer est parfois un moyen d'agir plus efficace que l'action sur le terrain. Mais sans cette dernière, l'acteur humanitaire ne pourrait qualifier une crise d'oubliée, car ce sont les professionnels qui évaluent si une crise est oubliée ou



Carte de rationnement, unique papier d'identité restant aux réfugiés. Camp de Kiryondongo, Ouganda

non. Ils ont à leur disposition différents outils dont l'indice "global needs assessment"². Ce dernier permet de différencier les pays à hauts, moyens ou faibles besoins humanitaires ainsi que l'importance médiatique que chaque situation devrait occuper dans l'actualité internationale. Cependant aucun indice ou outil ne permet de définir les responsabilités de l'oubli. Mais était-il si important de savoir qui porte la responsabilité de toutes ces populations oubliées, de toutes ces souffrances muselées et maintenues sous silence ? L'état d'urgence dans lequel se trouvent des populations entières nous oblige à oeuvrer ensemble contre cet oubli et à faire en sorte, chacun à notre niveau et en fonction de nos moyens, qu'aujourd'hui, à l'heure où l'homme explore les confins de l'univers, disparaissent des absurdités telles que mourir des suites d'une piqûre de moustique, dans d'horribles souffrances, alors que le traitement ne coûte que 3\$.

Cela fait déjà plusieurs années que des grandes instances internationales telles que l'ONU ont tenté d'alermer les sociétés civiles ainsi que les décideurs politiques et économiques sur les risques à laisser plus d'un tiers de la planète mourir ou vivre sans aucun espoir. Cette réflexion a motivé la

conception et la mise en place des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)³, dont le calendrier ne pourra vraisemblablement pas être tenu, au grand dam des populations les plus vulnérables.

Ce flou et ce désintérêt autour de certaines crises méritent quelques précisions et surtout quelques rappels. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'employer des expressions toutes faites et de ne pas en comprendre le sens. Le mot "crise" est utilisé pour désigner une rupture brutale ou une situation tendue. Très utilisée dans le domaine des relations internationales, la crise se décline dans différentes catégories. Parce que dans certaines de ces catégories notamment politiques, économiques et humanitaires, elle est porteuse d'insécurité et d'instabilité aux échelles nationales et internationales, elle exige que soient rapidement prises des décisions appropriées et mis en oeuvre les moyens adaptés pour la résoudre. L'intérêt et la rapidité avec lesquels la communauté internationale va réagir et agir vont dépendre de l'implication de la crise sur l'équilibre international d'une part, et d'autre part sur les intérêts nationaux des grandes puissances de ce monde. Ceci explique ainsi qu'on est mis tant de temps à réagir à ce qui s'est passé au

Rwanda, et que dire du Tibet actuellement !

Une crise oubliée est une crise classique à laquelle s'ajoute une spécificité. En effet, de manière générale, la crise est structurée en quatre étapes : la "pré-crise", l'escalade, la détente et l'impact⁴. Lorsqu'une crise est oubliée, cela signifie qu'elle stagne dans la deuxième phase, celle de l'escalade. La crise s'enlise. Cela n'implique pas que seules les crises oubliées stagnent. Mais une chose est sûre si tous les moyens ne sont pas mis en œuvre pour entamer la phase de détente sérieusement, une crise a peu de chances de se résoudre. D'autre part, il faut aussi préciser que la nature de l'intérêt ou de la motivation à gérer une crise a des effets sur l'issue de celle-ci. En effet, gérer une crise par dépit plutôt que par intérêt ne peut pas avoir les mêmes implications sur sa résolution en terme d'efficacité et de longévité.

Aujourd'hui, on estime qu'une trentaine de crises dans le monde appartiennent à cette amnésie générale. Qu'il s'agissent du "top dix des urgences oubliées" ou des "dix sujets dont on n'entend pas assez parlé" ou d'autres sélections et classements de crises telle que celle de Médecins du Monde, un point commun les rassemble : des conditions de vie dramatiques voire inhumaines, des situations où bien souvent femmes et enfants sont les principales victimes.

C'est un pari audacieux que de vouloir aborder cette problématique des "crises oubliées" en quelques pages. Nous pouvons tout au mieux lancer le débat et livrer des informations sur certaines d'entre elles. ■

Yasmina Rejichi

1. Consultant en stratégie, ancien haut fonctionnaire.

2. Indicateur des besoins humanitaires.

3. Cf. PH n°9.

4. Jean-louis Dufour, Les crises internationales, de Pékin (1900) au Kosovo (1999), Bruxelles, Editions complexe, 2001.



Enfants dans un abri attendant une réunification familiale. Certains de ces enfants ont été amputés par les rebelles, d'autres ont été blessés dans la guerre. Sierra Leone

• **MYANMAR Birmanie/Thaïlande.** Des conflits entre un régime militaire et des minorités ethniques bloquent depuis les années 60 tout processus de développement et font du Myanmar l'une des régions les plus pauvres d'Asie. C'est dans le domaine de la santé, où les moyens sont pratiquement inexistants, que les besoins sont les plus importants. On estime à plus d'un demi million le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et à 160 000 le nombre de personnes réfugiées dans les pays voisins. La Thaïlande accueille à elle seule 140 000 réfugiés birmans.



Réfugiées du Myanmar. Retrouvailles entre une mère et sa fille. Myanmar

• **TADJIKISTAN.** C'est le pays le plus pauvre de la région d'Asie centrale. La guerre civile de 1992-1997, suivie d'une grande sécheresse en 1999-2001, ont anéanti la plupart des infrastructures. Même si l'on constate une amélioration depuis 2001, la situation humanitaire demeure complexe dans certaines régions où il reste des besoins oubliés, dans les secteurs de la nourriture, la santé, l'eau et l'assainissement.

Source Echo



Entretien avec Boutros Boutros-Ghali*

“ Il existe une certaine discrimination à l'échelle planétaire ”

P.H. : *Selon vous, quelle place devrait occuper l'ONU lors de crises humanitaires ?*

B.B.G. : Il faut préciser une première chose. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une multiplicité d'acteurs. Il y a des aides au niveau international, régional comme la Commission Européenne, départementale et des organisations non gouvernementales. A côté de cela, il faut bien prendre en compte que les Nations Unies ne tiennent que la place que les Etats veulent bien leur concéder, particulièrement lors de crises humanitaires. Cela dépend de plusieurs paramètres, notamment de la nature de la crise et surtout des contextes nationaux dans lesquels les crises s'inscrivent. En effet, il arrive que les Etats connaissent des conflits internes. Ainsi, supposez qu'on demande une aide à la France au moment où elle va voter la Constitution Européenne, ou à l'Egypte alors qu'elle est en pleine campagne électorale ; la réponse a de forte chance d'être négative. L'implication des Etats à la résolution d'une crise dépend du contexte dans lequel ils se trouvent à ce moment là.

Il y a bien eu au fil du temps la volonté d'impulser différents projets qui auraient permis la mise en place d'un fond spécial pour les cas d'urgence et les aides immédiates. Ainsi, l'ONU, en plus d'être un potentiel coordinateur de la multiplicité des aides, pouvait disposer de fonds d'urgence propres. Ces projets visaient en quelque sorte à anticiper la générosité des Etats. C'est le type de rôle que pourraient être amenées à jouer les Nations Unies.

Mais je souhaiterais tout de même faire une précision. En effet, il faut distinguer les différentes catégories d'aide humanitaire, celle que l'on prodigue après une catastrophe naturelle, celle que l'on établit pendant une guerre, celle qui se met en place après une guerre, celle consécutive à un déplacement de population comme dans le cas du Darfour... Chaque catégorie appelle à une aide spécifique. Donc, le cadre humanitaire est plus complexe qu'il n'y paraît.

“ Il faut reconnaître que le domaine humanitaire passe en second plan face aux priorités économiques de chacun que cela soit au niveau des Etats ou même de l'individu. ”

P.H. : *Vous évoquez la multiplicité des acteurs dans le cadre de l'aide humanitaire, alors comment expliquer que des populations entières vivant dans des situations inhumaines soient complètement oubliées de tous ?*

B.B.G. : Un premier élément de réponse est qu'aujourd'hui nous devons faire face à un phénomène

nouveau : l'apathie du donateur. Pendant ces cinquante dernières années, l'intérêt général était et reste tout ce qui tourne autour du commerce et de la liberté. Il faut reconnaître que le domaine humanitaire passe en second plan face aux priorités économiques de chacun, que ce soit au niveau des Etats ou même de l'individu.

D'autre part, et je l'ai déjà précisé auparavant et toujours dit ouvertement, il existe une certaine discrimination à l'échelle planétaire. Il ne faut pas se le cacher. Lorsqu'il s'agit de demander de l'aide pour un pays européen, elle se trouve assez facilement. Mais lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'aide pour un pays africain par exemple, les choses sont différentes. On vous répond clairement : *“mais si les Etats africains ne s'intéressent pas à ce qui passe au Darfour, pourquoi voulez-vous que nous, les pays d'Amérique latine, asiatiques, européens ou américains, nous nous y intéressions ?”* Je leur [les Etats] réponds que la solidarité est une. *“Vous [les Etats] vous devez d'être solidaires autant avec le Darfour qu'avec le Guatemala.”* Je rappelle que ces Etats n'ont pas toujours les moyens d'offrir une aide. Ils se suffisent à peine à eux-mêmes. Et lorsqu'ils veulent apporter leur aide, bien souvent, ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour leur transport. *“Seuls vous, une poignée d'Etats, disposez de la logistique nécessaire.”* En fait, un phénomène nouveau apparaît. A la fatigue de l'aide, il faut ajouter l'utilisation de l'aide. En effet, aujourd'hui, on refuse des aides parce qu'elles ont été mal utilisées, pas assez *“rentabilisées”*. Ainsi par exemple, un Etat va deman-

der une aide pour financer un certain nombre de décisions politiques indispensables à la sortie de la crise. On lui répond qu'auparavant il faut qu'il rétablisse la bonne gouvernance de son Etat et lutte activement contre la corruption, puis ensuite une aide lui sera accordée. Mais ce dernier ne peut le faire sans aide financière, car il a besoin d'argent pour négocier avec les rebelles. Ceci est un cas de figure que l'on retrouve. Ainsi, le Burundi demande de l'aide pour pouvoir se démocratiser et on lui répond: "*quand vous vous serez démocratisé, on vous accordera de l'aide*". Mais cela ne peut se faire sans aide car pour se démocratiser, le Burundi doit intégrer les insurgés dans l'armée, et il n'en a pas les moyens. C'est donc un cercle vicieux.

P.H. : *Les réformes prévues concernant l'ONU permettront-elles d'envisager une plus grande efficacité de celle-ci ?*

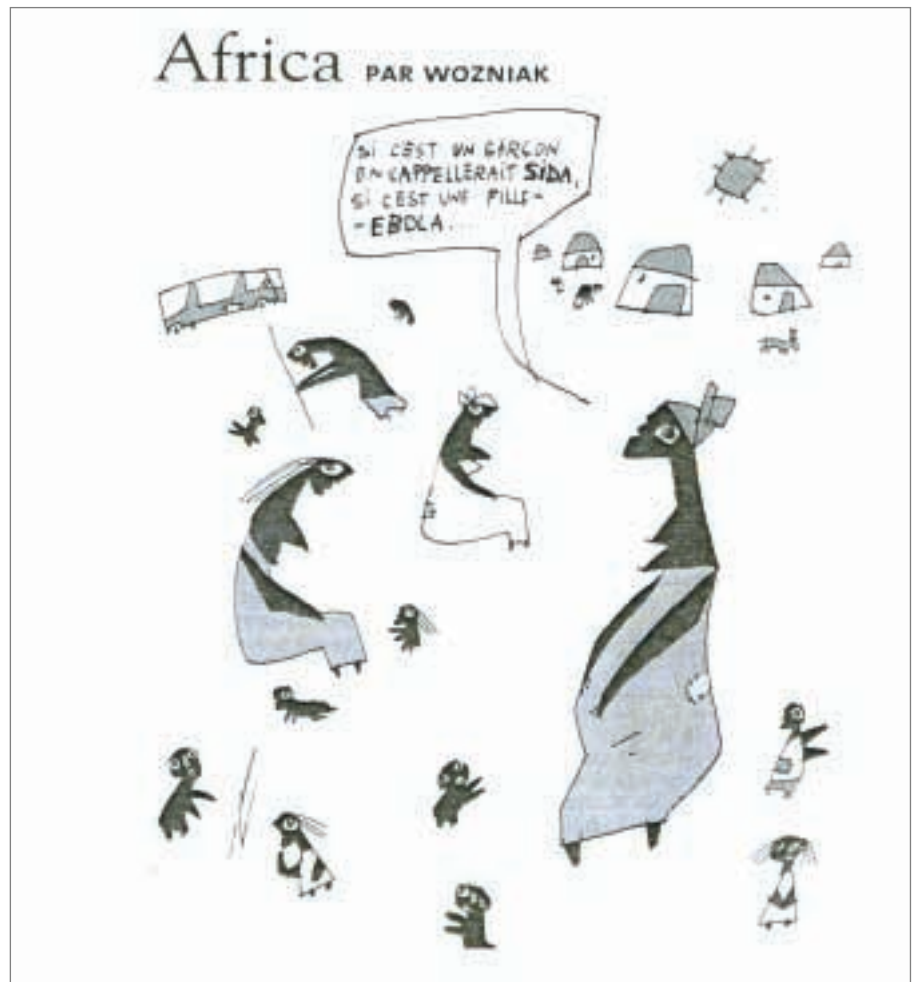
B.B.G. : Je ne vais pas répondre à cette question. Mais je vous dirais deux choses. Premièrement, toutes les organisations internationales passent par une crise. Précisons que les Nations Unies appartiennent à la première génération des organisations internationales. Elles remontent à 1948 avec la Société des Nations, la S.D.N. La crise qu'elles traversent est liée au temps. Elles n'arrivent pas à s'adapter au contexte actuel marqué par la fin de la guerre froide, par la mondialisation et par la révolution des technologies et du numérique avec notamment l'Internet. L'organisation est en porte à faux avec la réalité. Ce qui est d'ailleurs vrai pour un grand nombre d'autres organisations internationales. La raison est essentiellement l'incompréhension des Etats. Je vous donne un exemple. J'ai présidé l'organisation des élections présidentielles en Egypte durant l'été. Aucun des différents candidats n'a jamais pensé "politique étrangère" et n'a jamais parlé de mondialisation. Or, de nos jours, la mondialisation est un événement irréductible et irréversible

qui dirige tout. Actuellement, cette organisation internationale est le seul organe qui pourrait gérer cette mondialisation. Et pourtant, elle n'y arrive pas. Elle n'arrive pas à se transformer. Le problème, c'est que les Nations Unies passent par une crise structurelle et fonctionnelle, et l'aide humanitaire est un problème de deuxième ordre par rapport à la prévention de la guerre, au désarmement, à la non prolifération du nucléaire...

P.H. : *Vous avez dit : "Les Nations Unies ne sont que le reflet grossissant des opinions publiques", cela n'implique-t-il pas une part de responsabilité des sociétés civiles dans l'impuissance de l'ONU à mobiliser les Etats lors d'une crise ? Et d'autre part, cela ne signifie-t-il pas que la passivité de l'ONU dans l'apport de l'aide humanitaire est liée au désintérêt des populations des pays du Nord aux misères des pays du Sud ?*

B.B.G. : Effectivement, votre seconde question est un facteur explicatif de l'impuissance que peuvent rencontrer les Nations Unies dans la mobilisation de l'aide internationale. Le citoyen moyen a peur face à la mondialisation. Si bien que vous avez la mondialisation d'un côté, la thèse, et de l'autre, l'antithèse, le repli identitaire. Ceci explique que les individus retournent à leurs origines, leur village, leur patrie, leur religion... Ceci implique qu'ils deviennent sourds voire indifférents à ce qui peut se passer ailleurs, que cela soit au Darfour, au Niger, au Pakistan...

Cette dialectique entre la mondialisation et le repli identitaire est un phénomène nouveau qui fait que la population se renferme sur elle-même et refuse de s'intéresser aux problèmes internationaux. Ceci rend plus difficile l'aptitude des gouvernements à s'intéresser eux-mêmes aux affaires



internationales ; ou bien alors, les gouvernements, préoccupés par leurs affaires internes, ne peuvent se consacrer à l'international comme par exemple la Russie avec l'Azerbaïdjan. Il devient de plus en plus difficile d'obtenir cette solidarité œcuménique pour laquelle je me suis battu. Ainsi, après de nombreuses difficultés, j'avais obtenu l'envoi de soldats allemands en Somalie qui sont restés coincés pendant quinze jours dû au manque d'organisation. Suite à cela, leur ministre m'a dit "*jamais plus nous n'enverrons de soldats hors d'Europe.*" Le gouvernement japonais a aussi tenu le même type de discours : "*jamais plus nous n'enverrons des soldats hors d'Asie*".

Cependant la solidarité œcuménique dont a tant besoin le monde doit faire en sorte que des soldats d'Amérique du Sud puissent aller en Afrique, que des soldats d'Asie en Europe, des soldats africains en Asie et des soldats européens en Amérique du sud. Le jour où j'ai obtenu un soutien de la part des Iles Fidji qui ont envoyé des soldats dans le Sinaï ou le soutien de l'Uruguay, cela a permis d'établir des liens entre ces pays : les Iles Fidji et l'Égypte d'une part, et l'Uruguay et l'Égypte d'autre part.

Donc finalement, on constate que cette solidarité entre les casques bleus permet de renforcer la solidarité œcuménique. Mais vous avez aujourd'hui comme réaction à ce phénomène de mondialisation, ce mouvement de repli identitaire qui a pour conséquence dans le domaine de l'aide humanitaire d'entraîner une certaine paralysie, ou du moins, un temps de réaction trop long face à certaines urgences.

P.H. : *Aujourd'hui cette solidarité œcuménique que vous évoquez n'est-elle pas finalement prisonnière des grandes puissances ? Prenons l'exemple de la Tchétchénie.*

B.B.G. : Vous ne pouvez pas généraliser mais il est vrai que l'aide reflète souvent les enjeux nationaux de différents Etats. Ainsi, il se peut que si une aide est accordée au Congo, le Zim-



© OTI / Deloche P.

Bidonville de Davao City, Philippines

babwe ou l'Angola voisins, qui ont les moyens de vous faciliter le transport, s'opposent à cette aide.

Il existe aussi des conflits à un niveau plus haut. Les conflits qui ont eu lieu au Rwanda, au Burundi et au Congo avec Laurent Kabila, en Ouganda, sont des conflits anglo-français, avec les Anglais et les Américains d'un côté et les Français de l'autre. Nous revenons à Fachoda. Donc, puisque vous évoquiez le cas de la Tchétchénie, sachez qu'il se reproduit dans tous les pays sous des formes différentes. La Russie n'étant pas très populaire, elle sera critiquée plus facilement que d'autres, mais la Tchétchénie n'est malheureusement pas un cas isolé. La France, la Belgique ou les américains commettent aussi des atrocités mais la presse en parle moins.

L'Organisation des Nations Unies est l'ensemble des Etats. Ce sont eux qui la dirigent. Si les Etats ne veulent pas agir, et si les Etats ont décidé de telle ou telle discrimination, on ne peut rien faire contre. Donc l'ONU est soumise à la volonté des Etats qui eux répondent respectivement à des intérêts nationaux propres.

Cependant l'ONU est essentielle. On aura besoin d'une nouvelle génération d'organisation internationale dans les

quinze ou vingt prochaines années. Certes, il est vrai que l'ONU passe par une crise et ce, pour quatre raisons. Premièrement, elle n'a pas su s'adapter à l'après guerre froide. Deuxièmement, elle n'a pas su s'adapter à la révolution numérique. Troisièmement, elle n'a pas su s'adapter aux conséquences de la mondialisation. Enfin, vous avez un unilatéralisme américain. Les Etats-Unis considèrent avoir gagné la guerre froide ce qui les autorisent à gérer la planète. Ils reviennent en quelque sorte à la théorie de "paix démocratique" d'Emmanuel Kant. Si tous les pays deviennent démocratiques alors la paix sera assurée parce qu'une démocratie ne fait pas la guerre à une autre démocratie. Voilà le contexte dans lequel l'ONU doit réaliser sa réforme.

En conclusion, car je ne voudrais pas donner une note pessimiste à ce débat, ce n'est pas la première fois que l'ONU traverse une crise et une telle organisation, qu'elle s'appelle S.D.N. ou O.N.U. est indispensable. Les interrogations portent plus sur sa forme et son organisation que sur son existence ou sa nécessité. ■

Propos recueillis par Y.R.

* Secrétaire Général des Nations-Unis, 1992-1996.

Responsabilité des médias

Les médias sont-ils responsables des crises oubliées ?

Tout d'abord, il me semble nécessaire de nous mettre d'accords sur ce que nous entendons par "crises oubliées". En effet, ce "concept" est un moteur originel de l'action des humanitaires depuis de nombreuses années et peut, de ce fait, être perçu comme "datant" et ne participant en rien à la construction des nouvelles réflexions au sein même du milieu des acteurs de la solidarité. Il fait toutefois, de nos jours, son grand retour. A tel point qu'il semble, lui-même sur-médiatisé, en particulier par les organisations qui veulent se rendre visibles bien que victimes d'un zapping humanitaire subi ou provoqué. Ce vocable est, au fil du temps et par la force des choses, devenu un fourre-tout dans lequel se glisse un ensemble de situations dites de "crises" qui n'ont pu émerger, s'imposer au yeux de l'opinion publique comme des problématiques recevables malgré les efforts répétés de ceux qui le souhaitent, légitimement ou non d'ailleurs.

En second lieu, les "crises oubliées" incluent les "crises" qui ont mobilisé l'opinion et des acteurs importants de la contre-crise, en premier lieu les politiques et les ONG¹, mais qui ne semblent plus déclencher de mobilisation particulière. Il est donc important de bien dissocier ces deux aspects. A savoir les "crises oubliées" définies comme telles parce que les médias n'en parlent jamais ou très peu et les "crises oubliées" déterminées aussi comme telles parce qu'elles ont préalablement mobilisé mais qui, désormais, ne recueillent plus l'écho attendu par certains.

Enfin, une autre question incontournable se pose : de qui, ces crises sont-elles oubliées ? Quatre grandes catégories se distinguent ici : la communauté politique internationale et ses "agences", le grand public et les donateurs, les médias et enfin le tiers secteur. Pourquoi donc les médias sont-ils les seuls à recevoir l'opprobre des autres groupes lorsqu'une crise n'émerge pas dans l'opinion publique² ? Ceci peut s'expliquer par le fait que les médias sont considérés dans les pays occidentaux, comme le pivot central de l'information générale des peuples et de leurs dirigeants, instruments de démocratie et de contre-pouvoir. Dès lors, une crise ne deviendrait "oubliée" que lorsque les médias³ (ou les journalistes) ne feraient pas "leur travail". Ce raisonnement est intéressant car il suppose que les médias sont les vecteurs indispensables et incontournables de l'action humanitaire et de ce fait,

devraient en être un levier systématique voire obligatoire. Si l'on sait déjà que les ONG sont média-dépendantes, il soulève toutefois la problématique de la relation entre les médias et les ONG tant dans le fond que dans la forme. Il pose aussi la question de l'éthique et de la déontologie communes entre journalistes et humanitaires, et bien sûr de l'indépendance des uns vis à vis des autres⁴.

Depuis le recentrage de Médecins du Monde sur ce thème en 2005 - nous soignons ceux que le monde oublie peu à peu - et qui est, depuis près de 25 ans, en définitive, l'essence de ses actions, l'association a redonné l'éclairage indispensable que l'humanitaire attendait depuis de nombreuses années en se déterminant comme l'exact contrepoint de "nous nous occupons de ceux dont le monde se préoccupe en ce moment" et qui semble être devenu un leitmotiv médiatico-humanitaire pour certains.



Calcutta, Inde

La position⁵ de Médecins du Monde, unique dans le tiers secteur, est venue d'une longue et difficile réflexion, dont peu d'associations sont capables. Elle est née de la volonté d'une prise de recul indispensable dont quelques humanitaires sont les garants. Notamment celle de se resituer en permanence dans un contexte en perpétuel mouvement, loin des projecteurs, où rien n'est jamais définitif ni limpide, où se côtoient des enjeux divers. Cela les oblige à prendre un chemin généralement escarpé, difficile, parfois dans un

de savoir d'une certaine manière, dans quel "camp" l'on se situe. Nous avons le choix de rejoindre celui des "éclaireurs" ou celui des "surfeurs" humanitaires et médiatiques dont les seuls buts seraient de prendre en marche le train des "opportunités". Que voulons-nous en fin de compte ? Montrer au monde notre "savoir faire" ? Mobiliser les opinions par tous les moyens ? "Capturer" toujours plus de dons afin de continuer indéfiniment nos actions ? Fabriquer des "grandes surfaces de la solidarité" ou des "surfaces

sur notre finalité. La question n'est donc pas, pour moi, celle de la responsabilité des médias dans les "crises oubliées", mais plutôt l'inverse. Quelle est notre responsabilité face aux médias dont chacun connaît de mieux en mieux les mécanismes et notre dépendance ? Quels sont ceux, parce qu'ils sont affranchis, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'éclairage de situations abominables et complexes que vivent des êtres humains ? Comment pouvons-nous les y aider plutôt que d'essayer à chercher inéluctablement celui qui va promouvoir aux mieux nos propres intérêts dans les "crises" que nous avons "investies" ?

Que penser ainsi des plans de communication qui promeuvent certaines associations ou agences de l'ONU dans les programmes de télé-réalité, dans les magazines people et autres talk show ou jeux télévisés par exemple ? Nous courrons des risques majeurs lorsque nous nous voyons incapables de permettre au grand public de discerner ce qui nous détermine et nous différencie les uns des autres. Nos valeurs, nos ambitions, nos actions et nos statuts ne sont pas tous les mêmes. Figés dans le consensuel mou du type "Relief Friendly"⁷, l'on en vient à fabriquer du flou et ne plus permettre à quiconque de savoir qui est qui et qui fait quoi. Parfois, nous laissons faire sans rien dire et parfois même nous y contribuons. Nous savons pourtant que les mécanismes médiatiques sont inéluctablement contraints par l'actualité et les éphémères tendances d'une époque dont certains se délectent ; le Pakistan le vit en ce moment même.

Vouloir entrer dans cette voie revient, à mon sens, à creuser notre propre tombe et celles des bénéficiaires que nous représentons. C'est accepter de surfer sur des mécanismes qui sont à l'opposé des idéaux, des valeurs et des actions que nous défendons. C'est ainsi que nous fabriquons nous-mêmes des "crises oubliées". D'une part parce que certaines d'entre elles ne sont pas "vendables" et ne feront



Personnes déplacées fuyant les violences du Darfour. Centre de nutrition dans le Sud du Darfour, Soudan.

brouillard total et sans balise, afin de ne pas tomber dans les nombreux pièges qui leur sont tendus. Cette mission d' "éclaireur" s'oppose à l'ambition du "surfeur" sachant que les crises et les catastrophes vont, selon les experts, se multiplier dans les années à venir⁶. Dans un monde en désordre, dans lequel il est très difficile, y compris pour les plus aguerris, de faire le tri, vont naître de nouvelles typologies de crises auxquelles ils devront faire face. Encore plus diffuses, plus sournoises et plus étendues que celles auxquelles nous sommes tous plus ou moins préparés.

L'enjeu majeur qui s'impose donc aux "humas" comme aux médias, est celui

spécialisées" dans lesquelles nous vendrions de la compassion à tous les rayons ? Certains des donateurs nous posent déjà ces questions. Certains médias nous les formulent aussi par la distance qu'ils prennent avec nous sur des crises que nous voudrions voir émerger. D'autres, quant à eux, surinvestissent des "crises", nous mettant ainsi au pied du mur de celles qui ne le sont pas. Ils nous imposent un calendrier qui n'est pas celui que nous avons pourtant élaboré avec beaucoup de soins et d'espérance.

Ce questionnement "raisonnable" est donc fondamental car il redéfinit notre position face aux médias et non l'inverse. Il permet de recentrer le débat

pas recette face à la marchandisation de l'information et à la logique économique à laquelle sont confrontés les médias-entreprises et, d'autre part, du fait que nous intégrons les crises dans un calendrier de communication qui s'apparente de plus en plus à une mécanique promotionnelle marchande, inadéquate pour ceux que nous voudrions tellement convaincre et aider. Cette logique explique, par ailleurs, la motivation de certains acteurs à gagner en notoriété, en parts de voix, en parts de marchés (ou parts de dons), en image, sans autre ambition que de se développer eux-mêmes. Les médias, comme les donateurs, ne nous pardonneront jamais cet écart éthique et déontologique, même si les ressorts communicationnels sont indissociables de l'action humanitaire.⁸

Cette question de la responsabilité des médias dans les crises oubliées ouvre donc un débat bien plus immense encore que celui que l'on imagine. Il pose la question de la finalité de l'aide humanitaire et de ses modes de fonctionnement. Verrons-nous à terme, des ONG en définitive prestataires humanitaires de l'action internationale commune à plusieurs Etats et financées pour cela ?⁹ Des supplétifs en quelque sorte, dont les buts ne seraient pas de mobiliser ou de dénoncer¹⁰, mais d'agir en fonction de programmes proposés par des communautés politiques. Verrons-nous ces ONG de troisième génération¹¹ qui considèrent en quelque sorte que les ONG de deuxième génération¹² sont devenues au même titre que leurs aînées, des "agences" de la coopération internationale humanitaire, instruments diplomatiques de puissances politiques, opérer une fracture décisive dans le us et coutumes humanitaires. L'idée fait son chemin et se nourrit de l'amalgame permanent qu'entretiennent certaines ONG et agences Onusiennes, notamment dans l'orchestration de leur médiatisation, de la confusion des rôles et des genres qu'elles génèrent elles-mêmes dans les médias,



Prostitution infantile, Inde

des appels à la générosité du public qu'elles organisent alors même qu'elles sont financées par les Etats, mais aussi de la posture médiatique des armées et de leurs "interventions humanitaires" qui ne s'exercent qu'en fonction d'intérêts géostratégiques prédéterminés.

"L'aide au prorata des médias" comme le considère Esther Duflo¹³ pose la question de l'égalité de traitement des catastrophes dans les médias. Elle précise que : "une catastrophe ayant lieu sur le continent africain a besoin de 48 fois plus de victimes pour être autant couverte par la télévision américaine qu'une catastrophe ayant lieu en Amérique ou en Europe". Si ce problème se pose à nous aujourd'hui, il reste qu'en toile de fond, nous agissons par "procuration" pour des personnes en souffrance et en dehors de toute logique d'industrialisation mercantile. C'est en se posant ce type de questions et en ayant le courage d'y faire face que nous pourrions faire en sorte que le monde n'enterre pas un peu plus, chaque jour qui passe, les Tchétchènes. Nous pourrions trouver les moyens de mobiliser les opinions non pas sur un ou deux otages connus mais sur les milliers d'otages inconnus détenus dans le monde. Nous pourrions éclairer l'humanité sur les pratiques sordides de certaines armées préten-

dues issues d'un monde libre et démocratique. Nous pourrions convaincre chacun de soutenir la cause des enfants drépanocytaires en Afrique qui meurent par milliers dans l'indifférence et la souffrance. Nous pourrions faire en sorte qu'aucune crise, quels que soient sa taille, son profil ou sa durée, ne soit oubliée. Enfin, nous ferons en sorte que les politiques ne dorment jamais sur leurs deux oreilles parce que les médias leur chuchoteraient, avec nous, la liste des "crises oubliées". ■

Bruno David

Président Fondateur
Communication Sans Frontières

1. Organisation Non Gouvernementale.
2. C'est ainsi considéré qu'une crise n'émerge que lorsque l'opinion publique en a été saisie et en conséquence mobilise les acteurs politiques soucieux de répondre aux attentes de leurs électeurs.
3. Il est à ce titre intéressant de noter la vulgarisation et la condensation sémantique autour d'une profession telle que celle des journalistes, et des médias, presse, radio, télévision etc. sous le vocable général de "médias". Ce regroupement est assez symptomatique de la stigmatisation qui peut s'exercer sur un groupe d'individus, une profession, une minorité par une majorité d'autres personnes persuadées d'avoir compris l'origine des maux de la société dans laquelle ils vivent et dont une minorité serait responsable.
4. C'est envisager que les uns voudraient instrumentaliser les autres.
5. Communication Sans Frontières a été associée à cette réflexion.
6. Quelques-uns ne manqueront pas d'y voir des opportunités.
7. "Relief Friendly": humanitairement correct, secours ami.
8. Comme le dit Benoît Heilbrun dans une interview donnée à Communication Sans Frontières : "L'économie solidaire ne pourra montrer qu'elle est empreinte d'une finalité spécifique que si elle développe des techniques de communication inédites".
9. Seront elles absorbées par les Agences Onusiennes, ou auront-elles un statut équivalent ?
10. La Croix-Rouge par exemple.
11. Jeunes ONG récemment créées qui considèrent leurs relations avec les ONG de deuxième génération, comme ces dernières les conçoivent avec les institutions internationales qui les subventionnent et qu'elles dénoncent parfois.
12. ONG issues du mouvement des French Doctors.
13. Esther Duflo Professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) "l'aide au prorata des médias" in Libération du 21 novembre 2005 - rebonds p.41.

Témoignages

Histoires oubliées d'enfants victimes

Les ravages du Sida au Malawi

Chef de famille à l'âge de 14 ans, Justin, un garçon du township de Ndirande dans la banlieue de Blantyre, au Malawi, a de lourdes responsabilités pour un garçon de son âge. Son père a probablement succombé à une maladie liée au SIDA en 1999. Six mois plus tard, sa mère mourrait aussi et Justin s'est retrouvé chef de famille, responsable de son frère Ashwel, âgé de 10 ans, et de sa soeur Future, âgée de 9 ans. Généralement, les enfants ayant perdu leurs parents vont vivre chez une tante, un oncle ou leurs grands-parents. Mais le Malawi, l'un des pays les plus pauvres du monde, a tellement été ravagé par l'épidémie du VIH/SIDA, que les familles élargies n'ont souvent plus les moyens de prendre en charge tous les orphelins. Près de 16% de la population est séropositive. Chaque jour, 237 personnes sont contaminées et 139 personnes succombent à une maladie liée au SIDA. L'espérance de vie moyenne dans le pays a chuté, passant de 45 à 39 ans.

Dans le township de Ndirande, la prévalence du SIDA est même plus forte ; une personne sur cinq étant infectée par le virus. Le Malawi affiche donc entre 800 000 et 1,2 million d'orphelins et leur nombre ne cesse de croître. Beaucoup d'entre eux, comme Justin et ses frère et soeur, n'ont nulle part où aller. Ils restent alors dans la maison familiale et subviennent à leurs besoins du mieux qu'ils peuvent. Quand les parents de Justin sont morts, celui-ci a quitté l'école. Il gagne sa vie aujourd'hui en faisant des livraisons pour des commerces d'alimentation. *"Le plus difficile sans parents, c'est de trouver à manger",* explique-t-il. *"Nous n'avons jamais assez d'argent pour manger, payer l'école ou acheter les choses de base dont nous avons besoin comme les vêtements. Quand notre mère est morte, la première chose que nous avons dû faire a été de trouver du travail pour gagner un peu d'argent et acheter à manger."*

La Crise alimentaire

Souleymane, 11 ans, a troqué la faim au village de Malamawa, dans la région de Maradi, Soudan du Sud. Il supportait plus les crampes dans son ventre vide *"sans préparer un repas",* dit-il. Pendant les jours de bouillie de mil allongée d'eau, mais cela ne calma pas le décès de son père, Souleymane a été accueilli chez ses parents. En 2004 a entraîné une hausse du prix des céréales, et Souleymane a mesuré de nourrir la famille. La faim au ventre, Souleymane a dit où il ne connaissait personne, mais où la vie lui a été épargnée.

Il a travaillé dans les rues de Maradi depuis deux ans pour se protéger du froid. Il mercurie et rejoint d'autres enfants des rues pour vendre une vendeuse de riz et de sauce. Souleymane a découvert le CER (0,25 euros) pour leur travail de nettoyage. Souleymane a découvert le CER est un programme d'appui aux enfants. L'après-midi pour se laver et faire des formations professionnelles de charpentier. Souleymane a dit son prochain repas ; lui aussi a dit sa vie.

Lorsque la nourriture est abordable, la population est plus stable et demeurent unies.

Rêves d'Albanie

Megi est une petite fille de 10 ans vivant à Tirana, capitale de l'Albanie. Après la mort de son père, de sa mère, ses sœurs et elle se sont retrouvées à la rue sans aucune source de revenu. Ses grands-parents habitent une petite maison de trois pièces où désormais Megi et sa famille vivent. L'unique revenu familial s'élève à peine à 150 € par mois. La pauvreté et la misère sont le lot quotidien de nombreuses familles en Albanie. Pourtant Megi rêve d'une autre vie. Excellente élève, elle sait que l'école est le seul moyen d'espérer une vie meilleure. Elle souhaiterait devenir avocate et se passionne déjà pour la littérature et l'informatique. Grâce au programme "Parrainer un Orphelin" du Secours Islamique, Megi a désormais une personne quelque part dans le monde qui veille sur elle, la soutient et partage ses rêves, ses peines et ses souffrances.

Survivre aux horreurs de la guerre

Jeune fille de 11 ans, Hatidza, brune aux cheveux bouclés et au regard vif, a vu l'innocence de son enfance brisée par la guerre qui a ravagé son pays : la Bosnie-Herzégovine (1992-1995). Elle ne se souvient que vaguement de ces années de guerre. Sa mère, ses frères et sœurs, vivant dans un petit appartement de la campagne bosniaque, étaient convaincus d'une seule chose : chaque seconde, chaque minute les rapprochaient un peu plus d'une mort lente et certaine. C'est dans un climat de peur, de faim et de froid que Hatidza a vu le jour dans le courant de l'année 1993. Cette naissance est apparue comme un véritable miracle. Comment la vie pouvait-elle voir le jour dans un pays ravagé par le sang et la mort ? C'est donc avec une grande impatience que toute la famille attendait le retour du chef de famille, enrôlé dans l'armée pour défendre sa patrie et les siens. A l'époque, il était posté à Bjelanisca, une des montagnes entourant Sarajevo. Les combats furent rudes dans cette région et de nombreuses personnes y perdirent la vie. Mais grâce à sa bonne étoile, le père de Hatidza avait survécu et obtenu une permission pour retrouver sa famille le qui venait d'accueillir un nouveau membre. Quelle joie ce fut pour ce soldat de retrouver sa famille et de prendre dans ses bras sa fille pour la première fois !

La population de Sarajevo était effrayée par le silence qui régnait après les combats. Ce silence dans lequel était plongé la ville, bien souvent accompagné de nuits noires, n'était pas un simple silence. Il en faisait une ville morte. Il n'augurait jamais rien de bon. La population le craignait car elle savait que ce qui s'annonçait par la suite serait terrible. Elle le savait car elle avait maintes fois observé ce cycle du silence de mort avant un drame.

Pour respecter la tradition, le père de Hatidza ainsi que son jeune frère, à l'époque âgé de 14 ans, sortirent pour annoncer la nouvelle au voisinage et partager avec ses compagnons d'infortune un peu de ce bonheur qu'on leur avait accordé contre toute attente. Pendant un instant, l'allégresse du moment leur fit oublier le terrifiant silence qui pesait sur la ville. Subitement revenus à la réalité, le père et le frère de Hatidza se sont brusquement immobilisés sur le seuil de la porte. Soudain, le silence fut rompu par l'explosion de trois grenades tombées juste devant leur maison. Le blanc de la neige devint aussitôt rouge sang. La mère de Hatidza s'est précipitée à la fenêtre malgré les cris du nourrisson que les explosions avaient réveillé trop brutalement. Paroxysme de l'horreur pour cette jeune mère. Son mari était là, en bas, gisant devant le palier de l'immeuble avec son fils. Elle se précipita auprès d'eux essayant de les transporter à l'intérieur, mais leurs corps déchirés et meurtris ne pouvaient survivre à une telle attaque. Elle attendit jusqu'à leurs derniers souffles, agenouillée auprès d'eux. C'est ainsi qu'en une même nuit, bonheur et malheur ont frappé la famille de Hatidza. Deux mois plus tard, sa mère mourait à son tour. Désormais, sa famille se réduisait à trois enfants, trois orphelins. Son frère et sa sœur âgés respectivement de 4 et 6 ans, ont été pris en charge par leur oncle. Quant à Hatidza, elle partit vivre par sa tante Nefa. Ce fut une réelle chance que des membres de la famille aient pu prendre en charge les enfants. Malheureusement, l'oncle vivait d'un côté de la ville assiégée et la tante de l'autre, ce qui faisait que Hatidza était physiquement séparée de son frère et de sa sœur et ce, durant toute la durée de la guerre qui se prolongea deux années encore.

Hatidza souffrait de malnutrition. D'une nature fragile, elle était souvent malade. Elle passa sa première année à l'hôpital soutenue à chaque instant par sa tante Nefa. Aujourd'hui, elle a 11 ans. Elle est scolarisée et pense souvent à sa mère. Elle vit toujours chez sa tante âgée de 65 ans, ayant pour seule source de revenu une maigre retraite. Grâce au programme "Parrainer un orphelin" du Secours Islamique, une bonne âme veille sur elle et l'aide à réaliser ses rêves. La guerre de Bosnie-Herzégovine a fait de nombreux orphelins qui n'ont toujours pas trouvé de bonne étoile.

Journal au Niger

Contre une vie d'enfant des rues. Dans le quartier de Souleymane Mahamane, âgé de 11 ans, ne s'agit pas de la faim qui le tenaillait. Depuis le début de son grand-père. La mauvaise récolte de l'année a très vite son grand-père n'a plus été en mesure de travailler. Souleymane est parti en direction de Maradi, où il semblait forcément meilleure. Il vit dans un petit appartement, et dort sur un morceau de carton. Chaque jour, il passe la journée pour s'assurer son repas, et le soir. Ces derniers travaillent pour gagner de l'argent à la gare routière où ils peuvent racler les tables. Ça leur compense de 100 à 150 FCFA (0,17 à 0,25 euros) par la soirée.

Le quartier SEJUP soutenu par l'UNICEF, qui accueille les jeunes de la rue de Maradi. Il s'y rend tous les jours pour sa lessive. D'autres jeunes y suivent l'exemple, telles que l'apprentissage du travail manuel, commence alors à réfléchir au delà de la rue. Il voudrait apprendre un métier et gagner

Un travail stable et disponible dans les villages, car l'exode est réduit et les familles

ECHO

L'Europe en action face à l'oubli

A quoi reconnaît-on une crise oubliée : A sa perte d'intensité humanitaire ? A son degré de couverture médiatique ? Au taux d'usure des téléspectateurs blasés de toute souffrance humaine ? A l'abandon discret de la part des donateurs ? La réponse correcte est un combiné de plusieurs facteurs. Depuis plusieurs années, le Service d'Aide Humanitaire (ECHO)* de la Commission Européenne s'est donné comme priorité de ne laisser aucune crise humanitaire se perdre dans l'oubli. En tant que bailleur de fonds, la Commission agit sur le terrain par le biais de partenaires opérationnels tels que ONG, agences des Nations Unies et Mouvement Croix-Rouge. Sa position de donateur lui permet de choisir ses partenaires mais aussi les projets humanitaires à mettre en œuvre. Dans sa lutte contre l'oubli, le Service d'Aide Humanitaire agit au plus près de la souffrance, qu'elle soit exposée sur nos petits écrans ou ignorée des projecteurs.

Une crise devient oubliée quand les acteurs humanitaires de terrain l'évaluent ainsi. Ce sont les premiers à constater une tendance au désintérêt pour telle ou telle situation humanitaire. Pour aider les acteurs opérationnels à repérer ce phénomène de crise oubliée, il existe des indices comme le "global needs assessment"¹. Une situation de grands besoins humanitaires qui ne reçoit qu'une faible attention des médias est souvent considérée comme une crise oubliée. Ce désintérêt médiatique peut entraîner d'autres conséquences graves comme le délaissement des donateurs qui se font généralement rares lorsque leurs actions et leur soutien ne suscitent qu'un faible intérêt médiatique. Nous le savons, la recette de l'audimat ne doit pas diriger

la solidarité et c'est le rôle des bailleurs de fonds de le rappeler haut et fort auprès des organisations humanitaires, des gouvernements et des citoyens.

Un principe actif : une approche basée sur les besoins

Le Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne s'est engagé à aider les personnes les plus vulnérables dans le monde, en adoptant une approche strictement basée sur les besoins. Par cette approche, aucune crise humanitaire ne peut être ignorée ou délaissée. Chaque année, la Commission identifie les crises oubliées dans le monde, et agit prioritairement en faveur des populations qui en sont victimes. En 2005, huit pays étaient considérés en tant que "crise oubliée" : le Myanmar/Thaïlande, la Tchétchénie, les réfugiés Sahraouis en Algérie, le Népal, l'Indonésie, le Tadjikistan, la Somalie et l'Ouganda. Dans le cadre de son budget (environ 600 millions d'euros pour 2005), le Service d'Aide Humanitaire a alloué des montants

significatifs en réponse aux besoins humanitaires de chacune de ces situations et un effort de visibilité a été renforcé auprès des médias internationaux.

Si l'aide humanitaire européenne est basée sur les valeurs essentielles d'humanité et de solidarité, sa mise en œuvre repose sur des principes fondamentaux : l'impartialité, la non-discrimination, l'indépendance. C'est au nom de ces principes que la Commission promeut le non-droit à l'oubli, quels que soient le type et l'ampleur de la crise humanitaire.

Jetons un coup de projecteur sur l'une des crises les plus oubliées, le Népal.

Le Népal serré dans l'étau de deux crises

Le Népal fait partie des pays les plus pauvres de la planète. Il souffre d'un phénomène de surpopulation et, durant la mousson, ce pays est régulièrement exposé aux catastrophes naturelles, plus particulièrement aux inondations et glissements de terrain. Et comme si cela ne suffisait pas en soi, le Népal a désormais le triste privilège d'être le



© ECHO

théâtre de deux crises oubliées.

Une communauté d'origine népalaise est installée au Bhoutan depuis plus de 150 ans. Au début des années 90, le gouvernement a refusé de leur accorder la citoyenneté bhoutanaise et le droit de propriété, en raison de l'influence croissante de cette minorité ethnique sur l'économie du pays. Contraints de fuir le pays, ils ont trouvé refuge au Népal. De leur côté, les autorités de Katmandou considèrent, jusqu'à nos jours, les réfugiés comme ressortissants du Bhoutan. Ainsi, ils ne peuvent cultiver la terre ni même travailler puisque officiellement cela leur est interdit. Même si quelques signes de progrès sont à noter entre 1996 et 2003, cette impasse politique dure depuis presque 15 ans. Aujourd'hui, plus de 100 000 réfugiés originaires du Bhoutan vivent dans des camps au sud-est du Népal et leur survie dépend entièrement de l'aide humanitaire internationale.

Autre crise: la guérilla maoïste qui engendre violence et instabilité dans tout le pays depuis 1996. Les affrontements quotidiens entre l'armée royale népalaise et les rebelles maoïstes prennent en otage la population civile, écartelée entre sa fidélité au royaume et la pression des rebelles qui contrôlent une partie des campagnes. Les services sociaux n'y sont plus -ou mal-assurés, et les déplacements de populations sont de plus en plus massifs vers les grandes villes, mais aussi vers l'Inde. Chacun cherche à fuir un conflit qui a déjà fait plus de 12 000 morts.

Ces deux crises à caractère politique suscitent peu d'intérêt de la part des médias internationaux. Or les besoins humanitaires sont de plus en plus importants.

Le Service d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne est engagé au Népal depuis 1995. Son aide vise différents secteurs et différentes populations: aide alimentaire pour les réfugiés bhoutanais; soutien dans les domaines de la protection, de la santé, de l'eau en faveur des populations les

plus vulnérables du Népal; action de préparation aux risques de catastrophes naturelles afin de réduire la vulnérabilité des personnes les plus exposées (programme DIPECHO)².

En octobre 2005, la Commission a adopté deux nouveaux financements pour venir en aide aux victimes de ces deux crises.

La première décision, d'un montant de 4 millions d'euros, a été adoptée pour répondre aux besoins des populations rurales touchées par le conflit. Ce financement sert à mettre en place des actions de protection menées en faveur des populations harcelées et intimidées dans le contexte du conflit, en particulier les enfants. Des soins de santé primaires sont actuellement prodigués à environ 55 000 personnes vivant dans les zones rurales du Népal, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées des régions du Centre et du Centre-Ouest.

La deuxième décision, d'un montant de 2 millions d'euros, permet aux partenaires opérationnels d'assurer les besoins alimentaires de base des 105 000 réfugiés bhoutanais vivant dans sept camps édifiés au sud-est du Népal. Les rations de base, achetées sur les marchés locaux, sont distribuées par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers la Croix-Rouge népalaise. L'aide fournie comprend également la fourniture de denrées alimentaires supplémentaires à 3 300 personnes considérées comme hautement vulnérables (les bébés, les enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, les jeunes mères, les victimes de la tuberculose et les personnes âgées infirmes)³.

L'individu contre l'audimat.

Parce que des millions d'êtres humains dans le monde sont victimes de crises longues et se retrouvent totalement démunis, l'aide internationale a le devoir de rester vigilante et de répondre à leurs besoins. Aujourd'hui, alors que tout semble possible techniquement, scientifiquement, politiquement et socialement, des millions d'êtres humains demeurent confrontés

à la pauvreté extrême, à la faim, aux maladies, à l'absence de perspectives, coincés sans espoir, dans l'oubli général. Cette situation n'est pas acceptable. D'abord pour des raisons de solidarité humaine, mais aussi pour des raisons de sécurité et de stabilité mondiales.

Une volonté d'aide doit aujourd'hui inspirer notre démarche de citoyens européens. En tant que plus grand bailleur de fonds du monde, la Commission s'est donnée comme priorité de mobiliser cette formidable capacité européenne pour fabriquer plus de paix, plus de solidarité et plus de justice. ■

Nathalie Charbonneau
Chargée d'informations
Commission européenne - ECHO

* La Direction Générale de l'Aide Humanitaire (ECHO) est le service qui gère l'aide humanitaire financée par le budget communautaire. Son objectif principal est de sauver et préserver des vies dans les situations d'urgence et de post-urgence immédiate lors de catastrophes naturelles ou de conflits.

En tant que donateur, la Commission ne met pas en œuvre les projets directement sur le terrain mais apporte son assistance par le biais d'organisations partenaires spécialisées dans le secteur humanitaire. Le rôle d'ECHO est également de renforcer la coordination entre les États membres, d'autres pays tiers donateurs, les organisations et institutions internationales humanitaires et les organisations non gouvernementales.

Depuis sa fondation en 1992, la Direction Générale de l'Aide Humanitaire a financé des opérations humanitaires dans plus de 100 pays hors des frontières de l'UE. En 2004, la Commission a engagé plus de 570 millions d'euros dans des opérations humanitaires. Le budget engagé pour 2005 devrait avoisiner les 600 millions d'euros. europa.eu.int/comm/echo

1. Indicateur des besoins humanitaires. Cf. p.12-13.

2. DIPECHO: "Disaster Preparedness Programme" créé en 1996 par la Commission Européenne, soutient des actions de formation auprès des populations vulnérables qui vivent dans les régions du monde les plus exposées aux catastrophes naturelles.

3. Depuis 2001, la Commission a fourni au Népal une aide humanitaire de plus 16 millions d'euros, dont 6 millions en faveur des populations victimes du conflit et 10 millions sous forme d'aide alimentaire en faveur des réfugiés.

Les populations oubliées

L'accès aux soins des plus démunis en France

Aujourd'hui, encore, la France compte un nombre important de personnes en situation précaire : plus de 7 millions vivent sous le seuil de pauvreté ; plus de 2 millions sont au chômage et entre 80 000 et 200 000 personnes sont sans domicile fixe. Cette population fragile, souvent marginalisée, est ballottée entre l'absence de soins et le manque de couverture maladie suffisante. Une situation dramatique que pointe le rapport de Médecins du Monde (MDM) sur l'accès aux soins des plus démunis en 2005.

En France, la pauvreté concerne jusqu'à 12% de la population, selon la définition européenne qui fixe le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian (soit 722 euros par unité de consommation en 2001). 7,6 millions de personnes manquent des ressources nécessaires pour assurer un mode de vie minimal. Certes, dans la plupart

des cas, il ne s'agit pas d'un dénuement absolu tel qu'on le rencontre encore dans certains pays pauvres. Il est vrai qu'il est rare qu'on y meure de faim mais cependant, on y meure encore d'hypothermie. Aujourd'hui, des millions de personnes vivent toujours en marge de notre société. Ils n'ont pas de sécurité alimentaire, ni les moyens d'avoir un logement décent, d'étudier, de travailler ou de se soigner comme les autres.

Présente dans 28 villes du pays, la mission France de Médecins du Monde est le témoin direct de la lente déchéance sociale des populations fragiles. *"Un pays qui, au XXI^{ème} siècle, instaure des régressions socio-sanitaires pour les plus faibles est un pays qui va mal."* C'est cette phrase au vitriol qui pourrait résumer le rapport de MDM. Elle permet de rendre compte des difficultés d'accès aux soins des personnes confrontées à la pauvreté, l'exclusion et la discrimina-

tion. Les témoignages reçus lors de la journée du refus de la misère organisée le 17 octobre 2005, dressent un état des lieux alarmant de leur situation sanitaire.

Les deux dernières années ont connu un fort recul en matière de politique de santé. Ainsi, l'Aide Médicale d'Etat (destinée à toute personne de nationalité étrangère en situation irrégulière) a subi de multiples transformations depuis 2002, obligeant dorénavant le demandeur à prouver, par des justificatifs, sa présence ininterrompue depuis trois mois sur le territoire français. *"Rappelons, souligne le rapport, que les maladies, elles, n'examinent pas à la loupe les titres de séjour ni les preuves de résidence."* La réforme de l'assurance maladie, en plein été 2004, a été l'occasion pour les associations inquiètes d'adresser dix questions au Ministère de la Santé autour du traitement des populations fragiles (SDF, gens du voyage, bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME)...). *"La politique de santé publique de notre pays devrait s'attaquer aux inégalités sociales de santé (...) et non à l'exclusion des plus vulnérables."*

La majorité des patients reçus (20 641 en 2004) par MDM sont des hommes, majoritairement jeunes et étrangers. La proportion de femmes et des patients âgés de plus de 60 ans est, quant à elle, en nette augmentation. La plupart (97%) sont dans une grande précarité financière et vivent avec moins de 576.13 euros par mois ; ce qui va de pair avec les difficultés à se loger dans des conditions acceptables (présence de moisissures, manque d'eau, saturnisme, pathologies respiratoires...) *"Les patients que nous*



rencontrons ne présentent pas [toujours] de pathologies liées à leurs conditions de vie, mais ces dernières sont aggravées par la précarité ou les retards d'accès aux soins." La fin de la trêve hivernale sur les expulsions et la fermeture de places d'hébergement rendent la situation plus complexe en envoyant dans la rue des familles en situation d'extrême précarité: "Mettre des gens à la rue, c'est aussi interrompre leur accès aux soins, les traitements des maladies chroniques, les campagnes de vaccination."

La souffrance psychique est aussi très présente chez ces populations fragiles: près de 10% des patients présentent un trouble psychiatrique. Un quart des consultations a permis aux médecins de distinguer une souffrance liée à des violences physiques de toutes sortes (maltraitance, viol, agression...) Cette détresse trouve un expédient dans la consommation abusive et mixte de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...), ce qui rend ces populations bien plus dépendantes des soins médicaux que les autres, alors qu'elles ne peuvent pas toujours en bénéficier. Ainsi, les patients ignorent leur sérologie pendant la première consultation: "Cela montre bien, contrairement à certaines idées reçues, que les personnes ne viennent pas en France pour se faire soigner, puisqu'elles découvrent leur statut sérologique suite à une prescription de dépistage." Et les résultats sont alarmants: 7% sont



positifs pour l'hépatite B ; 9% pour l'hépatite C (soit environ 10 fois plus qu'en population générale) ; 3% pour le VIH (19 fois plus qu'en population générale).

Le rapport est sans appel sur la réalité des droits à la couverture maladie. Alors que les patients en difficulté financière devraient bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'AME, la grande majorité d'entre eux (80%) n'ont pas de droits ouverts et se retrouvent sans aucune couverture maladie. Les étrangers sont les plus touchés à 86% contre 44% pour les patients français. "Seuls 37% des étrangers disposent d'une couverture maladie après 10 ans de séjour en France."

Le rapport de MDM note ainsi que "Le nombre de patients sans droits à la couverture maladie a ainsi doublé, passant de 9,2% en 2003 à 19% en 2004 (...): ces personnes n'ont désormais aucun droit." Cet état de fait est lié à la réforme de l'assurance maladie, approuvée en été 2004, contraignant notamment les étrangers à justifier de trois mois de résidence stable en France pour pouvoir prétendre à l'AME. Ainsi, les difficultés financières, la méconnaissance des droits et des structures de santé ou les difficultés administratives sont autant d'obs-

tacles à l'accès et à la continuité des soins en France.

Dès lors, la revendication est claire: demander "une véritable prise en charge à 100% des soins par l'Assurance maladie solidaire et obligatoire de toutes les personnes en situation de précarité." MDM demande ainsi "l'arrêt immédiat de toutes les mesures restreignant l'accès aux soins et l'introduction de textes législatifs annulant les reculs des deux dernières années."

Parmi les propositions faites: la suppression de la menace de l'instauration d'un ticket modérateur pour les bénéficiaires de l'AME ; la restauration de l'obtention immédiate de l'AME quand la situation de la personne l'exige ; la mise en place d'une aide dégressive à l'acquisition d'une mutuelle au moins jusqu'au SMIC ; élargir la CMU aux personnes dont les ressources ne dépassent pas 722 €...

L'objectif est d'arriver à un "système permettant un accès aux soins de proximité et de qualité pour les plus pauvres et refusant toute forme de discrimination." Une gageure quand on observe les récentes évolutions du système de santé. La santé sera-t-elle sacrifiée sur l'autel de la rentabilité ?

Mohamed Chaïb
Journaliste

“ Seuls 37% des étrangers disposent d'une couverture maladie après 10 ans de séjour en France. ”

Secours Islamique France

Ce que j'ai vu au Cachemire pakistanais

Suite au séisme qui a touché le Pakistan le 8 octobre 2005, les organisations humanitaires décrivent les conditions de l'aide comme les plus difficiles que le monde ait jamais connues. L'ONU n'a reçu à ce jour que 24% des fonds réclamés. L'aide internationale pourrait donc bien être suspendue alors que l'hiver est là. Face à cette situation de crise, le Secours Islamique (SI), qui a débloqué un premier fond d'urgence de 3 millions d'euros et lancé un appel pour 7 millions d'euros, a reçu des dons en nature du Programme Alimentaire Mondial (PAM), de l'UNICEF, du DFID, du Concern WorldWide, d'Oxfam, d'AmeriCaires et du Swedish International Development Agency. Le SI sert également d'agence locale principale pour plusieurs organisations humanitaires. Nous sommes allés à la rencontre de Tarik Laangry, chargé de mission du SI France au Pakistan.

P.H. : *Vous avez visité les zones touchées par le séisme. Comment avez-vous vécu la situation sur place et qu'est ce qui vous a le plus frappé ?*

T.L. : Les premiers jours furent assez difficiles. Imaginez l'équivalent de vingt départements français complètement en ruine ! Imaginez une ville de plus d'un million d'habitants détruite à plus de 80%, des bâtiments effondrés ou inexploitable car complètement craquelés risquant de s'écrouler à tout moment. Ainsi, des milliers de personnes n'ont pas d'autre choix que de dormir dehors.

Autre difficulté à laquelle doivent faire face les secours, c'est la région montagneuse qui rend beaucoup d'endroits très peu accessibles. Par exemple, les routes qui mènent à la Vallée du Neelum sont complètement hors d'usage.



Cependant, malgré toutes ces difficultés, les cachemiris m'ont impressionné par leur courage et leur sens de la solidarité. J'ai rencontré des gens qui avaient tout perdu et qui, malgré tout, se mobilisaient pour aider ceux qui étaient dans des situations plus désespérées encore. Notre collègue Arshad Rashid, qui distribuait des colis alimentaires et des kits d'hygiène, a perdu une centaine de membres de sa famille dans sa ville natale de Chela Bandi, quelques instants après le séisme. Il a dû marcher dix sept heures pour atteindre cette ville et constater les dégâts. Malgré les pertes et la peine, dès son retour, il s'est présenté au bureau afin de se rendre utile auprès de tous les autres sinistrés. Son exemple est loin d'être un cas unique.

P.H. : *Qu'avez-vous fait concrètement sur place ?*

T.L. : Le SI a été la première ONG internationale à agir sur le terrain dans les heures qui ont suivi le drame. En parallèle aux distributions dans les villes, les différentes équipes du SI et moi-même sommes allés dans les villages -à pied, quand le village était inaccessible- pour évaluer la situation avec les villageois et essayer de leur procurer l'aide nécessaire. Nous avons dans un premier temps distribué des colis alimentaires, des tentes, des couvertures, des couettes, des matelas, des sets de cuisine, des kits d'hygiène... Parallèlement, des équipes médicales soignaient les blessés dans les centres médicaux de la Vallée du Neelum. Nous avons aussi installé des latrines en collaboration avec l'UNICEF et signé un accord avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) afin d'assurer la distribution de l'aide alimentaire pour les 6 mois à venir dans les districts de Muzaffarabad, Bagh, Neelum et Poonch. Nous espérons que cette aide pourra profiter à plus de 180 000 personnes.

Propos recueillis par Fatiha Benhammouda

A RETENIR...

20 février : Journée de la résistance non violente.

8 mars : Journée internationale de la femme.

21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

22 mars : journée mondiale de l'eau.

7 avril : Journée mémoire du génocide rwandais.

EVENEMENTS

Du 25/10/05 au 19/03/06
L'âge d'or des sciences arabes



Cette exposition a pour ambition de montrer au public le développement extraordinaire qu'ont connu les sciences à l'époque de ce qu'il est convenu d'appeler l'âge d'or de la civilisation arabo-musulmane (VIII^{ème}-XV^{ème} siècle). Abordant à la fois une culture et des sujets qui ne sont pas nécessairement bien maîtrisés par le public, cette manifestation veut l'interpeller par une approche simultanément esthétique, pédagogique et ludique.
Institut du monde arabe,
1, rue des Fossés St-Bernard
75005 Paris

Du 22/11/05 au 22/01/06
Regards des photographes arabes contemporains
Institut du monde arabe



Du 24 au 29/01/06

Forum social "décentralisé"
Trois forums doivent avoir lieu simultanément à Caracas, Bama-ko et Karachi.

Du 13 au 19/03/06

Semaine internationale d'éducation contre le racisme

Du 16 au 22/03/06

4^{ème} Forum mondial de l'eau à Mexico

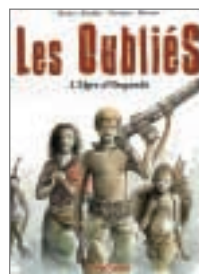
A LIRE...



Bénéficiaires ou partenaires
Quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ?

Sous la direction de
F. Grünwald et C. Pirotte
KARTHALA

Durant les crises, depuis les premiers moments très turbulents jusqu'aux périodes grises qui suivent, on sait que coexistent des besoins d'aide d'urgence et une évidente nécessité de reconstruire, de "regarder devant" et donc de penser en termes de développement. Au cours de toutes ces périodes quels modes de dialogue, de concertation et de participation des bénéficiaires de l'aide sont utilisés par les ONG, les organismes internationaux, les pouvoirs publics locaux ? Le débat au sujet de la participation des bénéficiaires dans l'action humanitaire est resté jusqu'à présent au stade de l'hypothèse et des bonnes intentions, étayé par trop peu de preuves et une définition imprécise du sens et du niveau de participation des populations affectées. Ce document tente de faire un état des lieux.



L'Ogre d'Ouganda
Les Oubliés, Cycle 1 épisode 11
Boinet-Bonifay-Derenne-Barroux
Ed. Bamboo

L'Ogre d'Ouganda, premier album de la collection "Les Oubliés", attire l'attention sur la situation des enfants soldats en Ouganda, victimes d'une grande cruauté. Le scénario est inspiré d'une histoire vraie, celle d'Otieno, un enfant soldat recueilli et pris en charge par Medair. Cette bande dessinée attire l'attention sur les victimes trop souvent oubliées. De plus, au fil des pages, le lecteur découvre certains aspects du travail réalisé par une ONG sur le terrain.
www.medair.org



Les pollutions invisibles
Quelles sont les vraies catastrophes écologiques ?

Frédéric Denhez
Ed. Delachaux et Niestlé

Qu'est-ce qu'une vraie pollution ? De quoi faut-il s'inquiéter ? Du pétrole qui tue nos oiseaux et salit nos plages ? Frédéric Denhez nous met en garde : les pires pollutions sont souvent celles qui demeurent invisibles, celles qui s'installent durablement dans les organismes vivants et les écosystèmes, jusqu'à en modifier les fonctionnements les plus intimes et provoquer des désordres douloureux.



Zigzag
Siegfried
Ed. Seuil

Zigzag est l'histoire d'un vagabondage à travers le monde à la recherche de l'autre ; une quête humaniste extrêmement sensible et sincère qui permet à Siegfried de lier une complicité intime avec les personnages qu'il rencontre, des enfants, des hommes, des femmes, des vieillards, voire des mourants. Ses photographies d'une grande sobriété, dans la pure facture classique, intemporelle, sont un témoignage émouvant de l'amour de l'universel.



Malle de jeux internationale
Restaurer l'activité ludique des enfants dans les situations de crises
N. Dagnino et P. Valls
Fondation de France

Quelles solutions peuvent apporter humanitaires et psychologues à la détresse des enfants placés dans des situations de crises à l'étranger... et en France ? Convaincues de la nécessité du jeu pour atténuer les souffrances des enfants, la Fondation de France et Enfants Réfugiés du Monde (ERM) éditent la Malle de jeu internationale, un guide pour les professionnels et les familles. Ce document permet de mettre en place et d'organiser des activités ludiques dans les écoles, crèches, dispensaires, hôpitaux, en France mais aussi dans les camps à l'étranger.
www.fdf.org

Unicef

Enfants, la face cachée du sida

En 25 ans, le sida a causé vingt millions de morts et quinze millions d'orphelins. Quarante millions de personnes sont aujourd'hui infectées. En 2010, l'épidémie devrait faire près de vingt-cinq millions d'orphelins.

Une maladie des pays pauvres ?

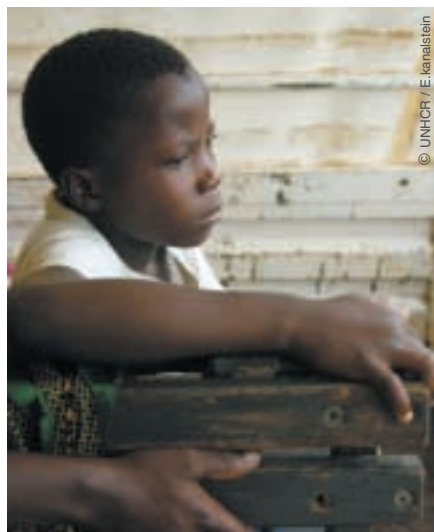
Le rapport indique que 90% des malades du sida vivent dans les pays pauvres. Cependant, la pauvreté du pays ne suffit pas à elle seule à expliquer le taux de personnes atteintes du sida. Il semblerait que ces taux élevés relèvent davantage de la responsabilité des politiques en place, qui, en adoptant des mesures appropriées, permettraient à l'évidence, d'en ralentir la propagation.

Des réponses inégales

Autre point que soulève le rapport : l'inégalité à l'échelle mondiale face aux risques de contracter la maladie. En effet, on constate que dans les pays industrialisés, la contamination du nourrisson par une mère séropositive a quasiment disparu, grâce à une politique de prévention et de traitements permettant de limiter ce type de transmission existant, chaque être humain devrait pouvoir y accéder. Cette inégalité entre les pays où les traitements adaptés sont disponibles et ceux où ils ne le sont pas, devrait être inacceptable pour l'ensemble de l'Humanité.

Parallèlement, le rapport remarque que la volonté politique de lutter contre le sida ne cesse de grandir : les financements mondiaux consacrés à cette

bataille ont presque triplé depuis 2002. Dans les pays à moyen et faible revenus, les dépenses consacrées aux programmes VIH/sida ont été multipliées par cinq entre 1996 et 2003. Malheureusement, certaines catégories de victimes ne sont que trop peu concernées par ces programmes, notamment les enfants. C'est en partie pour cette raison que l'Unicef a lancé une campagne internationale intitulée "Unissons-nous pour les enfants contre le sida" qui se fixe pour objectifs, premièrement, de remobiliser les communautés internationales, nationales et locales sur les besoins et les droits des enfants tou-



chés par le sida, deuxièmement, de mettre en avant les besoins des enfants dans les programmes nationaux de lutte contre le sida, et troisièmement, de créer un cadre permettant de mettre en commun les efforts entrepris pour arrêter et prévenir la propagation du virus chez les jeunes populations.

En attendant que le monde se réveille, toutes les heures, 72 enfants sont contaminés dès les premiers instants de leur vie ; près de 60 décèdent d'une cause liée au sida, faute de traitements, pour la plupart avant l'âge de cinq ans. A chaque heure qui passe, ils sont

encore bien plus à devenir orphelins de père, de mère ou des deux parents.

Ce rapport met une autre caractéristique de la maladie en avant : les femmes sont les plus exposées au virus. En Afrique subsaharienne, une jeune femme âgée de 15 à 24 ans court 3,4 fois plus de risques d'être infectée qu'un homme du même âge. Il en résulte que de plus en plus d'enfants sont contaminés par le virus quand ces femmes deviennent mères.

Environ 630 000 enfants ont été infectés par le virus en 2003. Voici l'autre grande victime de ce fléau : les enfants. En 2004, les enfants de moins de cinq ans représentaient un sixième des décès liés au sida. Ils deviennent victimes de plusieurs manières : soit le virus leur a été transmis par la mère ou suite à des violences sexuelles, soit ils ont subi le traumatisme de la perte d'un ou des deux parents, soit ils ont dû prendre soin de l'un ou des deux parents atteints. Malades, livrés à eux-mêmes ou assumant des responsabilités d'adultes, oubliés par les programmes destinés à faire face à cette pandémie, ils n'ont, dès lors, plus le droit à l'innocence et l'insouciance que l'enfance permet. De plus, aujourd'hui, les orphelins du sida sont de moins en moins pris en charge par la famille élargie, qui bien souvent, n'en a pas les moyens. Quant aux programmes humanitaires spécifiques aux orphelins du sida, s'ils ont le mérite d'exister, ils restent encore trop peu nombreux étant donné la multitude d'orphelins, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie. Cette réalité les pousse, bien souvent, à devenir enfants des rues, en proie à toutes formes d'agressions et de transmissions. Pour ces enfants, ces "laissés pour compte de l'Humanité", le temps presse que le monde réagisse. ■

F. Benhamouda

VOUS AVEZ 5 ANS,

VOS PARENTS SONT MORTS DU SIDA,

VOUS FAITES QUOI ?



Unicef. Unissons-nous pour les enfants.

Grâce à vous, l'Unicef protège les enfants rendus orphelins et vulnérables à cause du sida en leur apportant nourriture, soins, scolarité et protection contre les abus et toutes formes d'exploitation afin que 30 millions d'orphelins soient assistés et protégés d'ici 2010.




Envoyez vos dons à Unicef - ENFANTS ET SIDA - BP 600 - 75006 Paris

unicef
www.unicef.fr

Ensemble, un Monde plus **SOLIDAIRE...**

Le Secours Islamique
est une ONG qui se consacre
à atténuer les souffrances
des populations les plus démunies
à travers différents programmes :
secours d'urgence, colis
alimentaires, santé et
nutrition, eau et assainissement,
parrainage d'orphelins,
éducation et formation,
développement durable.

SECOURS ISLAMIQUE

 **01 49 17 17 17**

www.secours-islamique.org



Le Secours Islamique, votre partenaire humanitaire à travers le monde